GRATUIT * JUIN/JUILLET 2012 * N°29

info Métiers

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE

SPÉCIAL NORD

> Dossier
> Portraits
> Où s'installer

FORMATIONS CMA
La sécurité dans le BTP

BON À SAVOIR
La facture

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT
La marque EnVol

ÇA VOUS CONCERNE
La loi sur l'emploi local

© Flore Vignoles

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

notre savoir faire
au cœur de vos projets

Compagnie de Fabrication et de Préfabrication

CFP

Les solutions acier & les solutions bâtiment

Avec notre **bureau d'études** à Païta, nous devenons **partenaires** de vos projets : des plans jusqu'à la préfabrication.

Deux unités de **production** performantes pour répondre à vos commandes plus **rapidement**

Avec l'ouverture de notre **show-room** à Païta, concrétisez en un **seul lieu** votre projet de construction...

DUCOS:
35, rue Auer - BP 7285 98801
Nouméa Cedex
Tél : 27 38 58 - Fax : 28 53 53
ventes@cfp.nc

PAÏTA:
Lotissement ZIZA
Païta
Tel : 44 58 59- Fax : 44 58 60
paita@cfp.nc

ouvert du lundi au jeudi
7h00 à 11h30 - 13h00 à 16h30
vendredi fermeture 15h30
samedi de 8h00 à 11h00

Je produis calédonien

Sommaire

ACTUS 4

FORMATIONS CMA 12
Agenda
La Sécurité dans le BTP

APPRENTISSAGE 16
Boucherie

INFORMATIQUE ET INTERNET 18

BON À SAVOIR 21
Les échéances fiscales
La facture
Salaire minimum et valeur du point
Nos permanences et visites d'entreprises

DOSSIER 27
Les artisans ne perdent pas le Nord

ÇA VOUS CONCERNE 34
Artisans, où s'installer en province Nord ?
La loi sur l'emploi local

SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT 36
Valoriser son engagement environnemental

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES 38

SAVOIR-FAIRE 39
David Gallix, carrossier-peintre automobile
Lionel Tiavouane, électricité et terrassement

BOURSE DES ENTREPRISES 42

Cap au Nord !

Le tissu artisanal de la province Nord s'est considérablement développé en l'espace de quelques années : avec près de 1 800 entreprises implantées dans les zones du Sud minier, du grand Nord, de l'Ouest et de la côte Est, le secteur des métiers contribue de manière majeure à l'économie locale et au rééquilibrage. La construction de l'usine de nickel a entraîné une dynamique de création d'entreprises sans précédent, qui répond aussi bien aux besoins de ce projet industriel d'envergure, qu'à ceux des populations, en termes d'équipements, d'infrastructures, et de services. L'artisanat est soutenu de manière volontaire par la province Nord, et accompagné dans son expansion par des dispositifs performants : Maison de l'entreprise, association ECKO, Cellule Koniambo, Bureau des entreprises du Nord, Nouvelle Calédonie Initiative, ADIE... autant de soutiens qui permettent aux entreprises de se créer, de se développer, ou de rebondir en phase de démobilisation. Dans ce contexte, l'action de la Chambre de métiers et de l'artisanat s'intensifie. Par leur implication auprès du réseau des partenaires, par leur connaissance fine du monde artisanal, par leur expérience de terrain, nos antennes de Koné, Koumac et Poindimié sont un appui précieux aux professionnels et porteurs de projet. Je salue ici le travail de nos dix agents qui dans le Nord, participent au développement de l'artisanat, la plus grande entreprise du Nord, aujourd'hui, et pour longtemps !

Le Président
Daniel Viramoutoussamy

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc
Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié
Patrick Leblais
BP 155 - 98822
Tél. : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné
Soukaïna Pesce
Belinda Mathelon
BP 641 - 98860
Tél. : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac
Arielle Pindon
BP 127 - 98850
Tél. : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

La Foa
Christian Fuzivala
BP 56 - 98880
Tél. : 46 52 86
Fax : 46 52 88
lafoa@cma.nc

« InfoMétiers » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie – Tél. : 28 23 37 – Directeur de publication : Daniel Viramoutoussamy
Coordination : Laure Le Gall – Rédaction : Nelly Jutteau – Laure Le Gall – Nathalie Alcide
Maquette/Mise en page : Patricia Lauzes – Régie publicitaire : Alcatraz : 28 63 01
Impression : Artypo – Tirage : 12 000 exemplaires – ISSN : 1958 - 5411

FSC Imprimé sur un papier respectant la norme : Forest Stewardship Council

Métiers de bouche
Un nouveau magazine

Le n° 2 de « 4 Étoiles » sort ces prochains jours ! Ce nouveau magazine 100 % calédonien est dédié aux plaisirs de la table. Il intéresse aussi bien les professionnels que le grand public et propose un contenu qui ouvre l'appétit : recettes, produits et savoir-faire locaux, portraits de grands chefs, idées cadeaux, ou tendances internationales en matière de cuisine. Tout met l'eau à la bouche, et les photos éclatantes sont un vrai plaisir pour les yeux et les papilles !
Bienvenue à ce nouveau support qui valorise le patrimoine culinaire de la Nouvelle-Calédonie.

Concours
Meilleur ouvrier de France

Le concours « l'un des meilleurs ouvriers de France » (MOF) a désormais son commissaire en Nouvelle-Calédonie, facilitant ainsi les candidatures locales pour ce titre prestigieux. Il s'agit de Nicolas Danis, chef d'entreprise à Nouméa, consacré fin 2011 MOF en plomberie, installation sanitaire et plomberie-fontainier. Le rôle de commissaire va consister pour ce jeune artisan à coordonner l'organisation du concours, mobiliser les partenaires, et être l'interlocuteur des professionnels souhaitant candidater. Organisé tous les trois ans, le concours se déroule en trois étapes : inscriptions (closes au 31 décembre 2012), épreuves de sélection (1er semestre 2013), jury d'examen et attribution de la distinction (2014). Il est ouvert à toutes personnes âgées de plus de 23 ans, sans condition de diplôme, et valorise le travail accompli dans les règles de l'art. On peut concourir seul, en équipes, ou bien candidater pour un chantier réel. Le concours donne lieu à l'attribution d'un diplôme de niveau III (bac +2), équivalent à un BTS ou DUT, délivré par le ministère de l'Éducation Nationale. L'examen est adapté selon chaque corps de métiers. Il se compose d'une ou plusieurs épreuves pratiques consistant en la réalisation d'une ou plusieurs œuvres à partir de sujets imposés. Il se peut aussi que l'œuvre soit libre, mais avec imposition de contraintes techniques. Lors de la dernière édition du concours, 138 métiers étaient représentés dans les domaines de la restauration, hôtellerie, alimentation, bâtiment, habitation, structure métallique, industrie, bijouterie, agriculture, commerce, services etc...

Vous êtes intéressé pour postuler ? Participer à un jury d'examen local vous tente ?
Vous ou l'un de vos salariés êtes MOF ? Faites-vous connaître auprès de Nicolas DANIS :
nicolas.danis.pro@gmail.com

Code du travail à portée de tous

La Direction du Travail et de l'Emploi vient de sortir une version plus accessible du code du travail calédonien. Cette nouvelle édition présente les textes de loi du Pays, immédiatement suivis des textes de la délibération et de la jurisprudence correspondante. Un rubriquage mieux pensé, pour faciliter la lecture des non-juristes.

En vente au prix de 2 000 francs à la Direction du Travail et de l'Emploi et consultable à l'Espace communication de la CMA de Nouméa

Carrefour des entreprises aux Loyautés

Menée à l'initiative de la Case de l'entreprise, avec le soutien de la province des Îles et des Chambres consulaires, une opération d'information a lieu en ce moment sur les trois îles Loyauté. Le principe ? Réunir les partenaires de l'entreprise, les professionnels et porteurs de projets autour d'une thématique commune. En 2011, le premier Carrefour des entreprises, axé sur le financement, avait rassemblé une centaines de personnes à Lifou. Cette année, « Les obligations réglementaires des entreprises » rencontrent un franc succès. La CAFAT, la Direction du Travail et de l'Emploi, les Services fiscaux rappellent, expliquent et détaillent certaines règles incontournables et concernant tout chef d'entreprise. Deux sessions ont déjà eu lieu : à Maré en avril, et à Ouvéa en mai.

Prochain Carrefour à Lifou, le 26 juin, à la Case de l'entreprise - Entrée libre et gratuite

8h00 : Réunion d'information, débat et questions - réponses avec le public

10h30 : Ateliers personnalisés avec les partenaires, entretiens individuels et confidentiels

Bourail, Boulouparis, La Foa
La CMA sur le terrain

En se rendant sur le terrain dans les communes de Boulouparis, La Foa et Bourail, le président de la CMA Daniel Viramoutoussamy, le 1er vice-président Georges Lai Tham et le secrétaire général Olivier Duguy ont dialogué avec les élus sur des sujets relatifs à l'artisanat : développement économique, foncier coutumier, projet Gouaro Deva, Foire de Bourail... Plusieurs entreprises ont également été visitées : institut de beauté, salon de coiffure, garage et menuiserie. Des métiers diversifiés, tout comme les échanges qui ont portés sur le financement, le développement durable, l'apprentissage, ou la transmission d'entreprise.

Économie
Une nouvelle association

Nouvelle-Calédonie Économique est une association loi 1901 qui fédère les acteurs économiques calédoniens pour une réflexion sur des problématiques communes. Elle propose également un cadre, pour l'expression d'une seule voix de propositions crédibles et responsables auprès du grand public, ainsi que des instances politiques et administratives. Elle agit pour valoriser les atouts et les spécificités de la Nouvelle-Calédonie, et encourager une croissance économique autonome et équilibrée. La FINC, le BTP-NC et l'UPA en sont membres. Premier cheval de bataille pour NCE : les aides fiscales à l'investissement, et en particulier la défiscalisation, considérées comme des leviers essentiels de développement en Nouvelle-Calédonie.

Contact : Sami SEGHAIER – Immeuble Le Centre – 30 route de la Baie des Dames à Ducos - Tél. : 27 29 39 et siege.nce@gmail.com

Les métiers de l'artisanat à la télé !

La Chambre de métiers et de l'artisanat est partenaire de « Modes d'Emploi », la nouvelle émission sur l'emploi, les métiers et les formations, diffusée sur *Nouvelle Calédonie 1ère*. L'objectif est d'apporter un coup de projecteur sur nos métiers calédoniens et d'éclairer les jeunes sur les possibilités de formation existantes. Chaque soir, les offres d'emplois à pourvoir sur le territoire sont présentées, et le dimanche une version plus longue propose, avant le journal du soir, deux portraits de professionnels : l'un dévoilant le côté technique et savoir-faire d'une activité, l'autre exposant le métier sous l'angle « passion ». D'ici fin 2012, ce sont plus de quatre-vingt métiers, ainsi que les filières de formation correspondantes, qui seront mis en avant. L'artisanat est largement représenté avec une trentaine de portraits d'artisans calédoniens : maçon, coiffeur, fleuriste, garagiste, ambulancier, carreleur, esthéticienne, frigoriste... Alors... tous à vos postes !

Guide de l'apprentissage 2012

La version 2012 du guide du Centre de Formation Lucien Mainguet vient de paraître.
Destiné à l'ensemble des apprentis de première année, ainsi qu'aux Maîtres d'apprentissage, ce guide pratique est une mine d'informations : fonctionnement du CFA, organisation de l'alternance, conseils pour réussir et se préparer à sa nouvelle vie professionnelle. Le livret met également l'accent sur le contrat d'apprentissage, les droits et les devoirs de chacun. Ce guide peut aussi être utile aux parents d'apprentis qui souhaitent en apprendre d'avantage sur la voie professionnelle dans laquelle s'est engagé leur jeune, ou à ceux qui pensent devenir apprenti.
C'est pourquoi, il est disponible en téléchargement sur le site **www.cma.nc, rubrique « jeunes »**

Plus d'informations : Centre de Formation Lucien Mainget, Tél. : 25 97 40 et Point Apprentissage, Tél. : 24 69 49

Foires
Votre stand à moitié prix si vous êtes artisans !

Afin d'encourager les artisans à exposer leurs savoir-faire et produits locaux aux Foires de Koumac et Bourail, la CMA leur offre un coup de pouce financier : la moitié du coût du stand sera pris en charge par la Chambre consulaire ! Seule condition, posséder un numéro Répertoire des métiers qui atteste de la nature artisanale des productions. Les inscriptions sont déjà en cours, et le temps presse : contactez rapidement les Comités de Foire ou nos conseillers CMA pour vous informer sur les conditions de participation.

➔ Foire de Bourail > 10, 11 et 12 août

40 stands disponibles pour les artisans, dans un Hall dédié
Prix du stand : 10 000 F, au lieu de 20 000 F (10 000 F pris en charge directement par votre Chambre de métiers et de l'artisanat)
Hébergement : possible à l'internat de Bourail les nuits de vendredi et samedi au prix de 500 F la nuit.
Clôture des inscriptions : 30 juin 2012
Vos contacts : Sophie BRÉSIL - Tél. : 91 05 84
sophie.1013@hotmail.fr
Christian FUZIVALA, antenne CMA La Foa - Tél. : 46 52 86
lafoa@cma.nc

➔ Comité de Foire de Koumac > 21, 22 et 23 septembre

Pas de limite de place pour les stands artisans
Prix du stand : 7 500 F, au lieu de 15 000 F (7 500 F pris en charge directement par votre Chambre de métiers et de l'artisanat)
Hébergement : possible au camping du Lagon
Clôture des inscriptions : 1er août 2012
Vos contacts : Didier FONTES - Tél. : 74 05 06
fontesdidier@canl.nc
Mélanie CHAMBON, antenne CMA Koumac - Tél. : 47 68 56
lafoa@cma.nc

TGA
La CMA vous accompagne !

Les entreprises doivent se préparer à l'arrivée de la TGA, applicable au 1er janvier 2013, dont le taux sera fixé en fin d'année par une délibération du Congrès. La CMA s'est rapprochée du Gouvernement afin d'élaborer un plan d'action pour soutenir les chefs d'entreprise dans la mise en place de cette réforme fiscale d'envergure. Votre Chambre consulaire sera aux côtés des artisans avec un dispositif d'information, de conseils, d'accompagnement, et de formation, opérationnel au second semestre 2012.
Les logiciels EURÊKA, ainsi que nos centres de gestion de Koné et Nouméa seront également adaptés afin de répondre au plus près aux besoins des chefs d'entreprise.

Plus d'informations : Service de Développement Économique, Tél. : 28 23 37 - eco@cma.nc

adie
ASSOCIATION POUR LE DROIT
A L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Réunion « La gestion de trésorerie » en question !

À quoi sert la gestion de trésorerie ?
Comment l'évaluer et la suivre ?
Quels outils et quelles solutions possibles pour en faciliter sa gestion ?...
Pour trouver des réponses concrètes à toutes ces questions, participez à la **réunion d'information sur le thème de « La gestion de trésorerie », le mardi 19 juin 2012 à 17h30 en salle Bessières, au siège de la CMA à Nouville.**

Cette réunion d'information et d'échanges est organisée dans le cadre de la Semaine du microcrédit par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) en collaboration avec la Chambre de métiers et de l'artisanat.
À cette occasion, vous pourrez également prendre rendez-vous pour un entretien personnalisé avec un conseiller ADIE.
En effet, des permanences de l'ADIE se tiendront à la CMA de Nouméa le mercredi 20 juin et jeudi 21 juin, n'hésitez pas à venir vous renseigner.

Contact ADIE : Numéro vert 05 05 55
nouvellecaledonie@adie.org

Salons à la Maison des artisans

Entrée gratuite

21e Salon du 4x4

Un salon consacré au monde du tout terrain : concessionnaires, accessoires, crédits, clubs...
Du 14 au 17 juin

Salon de l'Esthétique

Un salon professionnel réalisé par le Syndicat des Esthéticiennes. **Du 23 au 24 juin**

19e Salon Jardinage & Motoculture

Dédié au jardin et ses aménagements.
Du 5 au 8 juillet

Artisans, êtes-vous à jour ?

Un changement d'adresse, de gérance, de téléphone, un agrandissement de vos locaux commerciaux, l'embauche d'un salarié : toutes ces modifications doivent être signalées dans les meilleurs délais à la Chambre de métiers et de l'artisanat. Pour ce faire, rendez-vous dans nos Centres de formalités des entreprises, qui actualisent les données qui vous concernent. Vous pouvez également demander une mise à jour par écrit (courrier, mail ou fax). Un bon réflexe pour rester en contact avec votre Chambre consulaire, continuer de recevoir votre *InfoMétiers* et des informations utiles pour le développement de votre activité.

Contactez votre antenne de la CMA à La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.
À Nouméa, contactez Ghislaine Chambonnier
Tél. : 28 07 49 - Fax : 28 27 29
et ghislaine.chambonnier@cma.nc

Pour que Léa et Pierre surfent sur le net...
11 centrales,
381 hommes et femmes
et 4 850 kilomètres
de lignes électriques.

ENERCAL
L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS

Premier producteur d'énergie en Nouvelle-Calédonie, ENERCAL transporte l'électricité et la distribue dans 27 communes du territoire.

www.enercal.nc

Prévention : à noter dans votre agenda

s'informer
Matinées de la Prévention
Agir

Pour tout savoir sur l'évolution de la réglementation et rester en veille en matière de santé sécurité, la Direction du Travail et de l'Emploi vous convie à ses matinées et soirées Prévention, qui se déroulent :

À Nouméa, à la Chambre de métiers et de l'artisanat (avenue James Cook, Nouville), en salle Bessières

	Matinée 7h30/11h30	*Soirée 17h30/19h00*
18 juillet 2012	**Signalisation temporaire routière : Réglementation et technique appliquées**	**Évaluation des risques professionnels : la TPE et la PME du BTP face à l'EVRP - Dossier d'évaluation**

À Koné, à l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat

	Soirée 17h00/19h00
11 juillet 2012	**Amiante environnementale et amiante dans les bâtiments**

Information : consulter le site Internet www.dtenc.gouv.nc (rubrique santé et sécurité au travail)
Inscription obligatoire : contacter Philippe Di Maggio au 27 81 65
et par e-mail : philippe.dimaggio@gouv.nc

PUD du Mont-Dore et de Dumbéa : votre avis compte !

© Éric Bua

Comment les villes doivent-elles s'organiser pour maîtriser leur développement et préserver leur cadre de vie ? Pour vous éclairer, la ville du Mont-Dore a réalisé dix-huit panneaux, présentant les enjeux de l'aménagement de la commune. L'exposition est visible jusqu'au 21 juin à la mairie de Yahoué et du 17 juillet au 10 août au centre culturel, avant de revenir à l'Hôtel de ville au moment de l'enquête publique prévue en septembre-octobre. L'enquête publique concernant la révision du PUD de Dumbéa, devrait, elle aussi, avoir lieu d'ici le dernier trimestre de l'année. Pour toutes demandes de renseignements ou commentaires, les administrés peuvent écrire à l'adresse mail : pud@mairie-dumbea.nc. Quant à l'exposition « Le plan d'urbanisme directeur expliqué au Mondoriens », elle est aussi téléchargeable sur le site **www.mont-dore.nc**

Employeurs
Quelles démarches en cas d'arrêt maladie d'un salarié ?

En cas d'arrêt maladie, vos salariés, pour être indemnisés, sont tenus de vous informer dans les 48 heures (par fax, téléphone...) et de vous transmettre dans les meilleurs délais un certificat médical. Le régime d'indemnisation de la maladie par l'employeur est prévu par la convention collective qui vous est applicable. Dans certains cas, vous devez remplir une attestation de perte de salaire à retourner à la CAFAT avec le certificat médical (cf. art. 76 de l'Accord Interprofessionnel Territorial du 27 juillet 1994). Si plusieurs arrêts maladies surviennent sur une période de 12 mois, compte tenu de la complexité des calculs des indemnités et des pertes de salaires, il est conseillé de rendre visite au service conseil du travail à la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE).

Contact DTE : Service Conseil du Travail à Nouméa au 27 04 91, ou antenne DTE de Koné (immeuble Henriot) au 27 00 00

Agenda

INFORMATIQUE

Initiation informatique

18 au 29 juin > Nouméa

20 heures – Prix : 15 000 F
Pour les débutants qui veulent se familiariser avec l'outil informatique
Découvrir le WEB et WORD
S'initier au traitement des documents

Perfectionnement informatique (niveau 1)

11 au 14 juillet > Lifou
20 heures – Prix : 32 000 F

Pour les personnes souhaitant approfondir leurs connaissances en informatique (WORD, EXCEL, Internet, messagerie électronique)

DEVIS-FACTURE-*GESTION

Gestion d'entreprise > Logiciel EURÊKA « Tenue de comptes »

29 mai au 8 juin > Nouméa
23 juillet au 3 août > Nouméa
18 au 29 juin > Païta
05 au 07 juin > Lifou
(en journée)

20 heures – Prix : 15 000 F
Pour les conjoints d'artisans, créateurs d'entreprise, et chefs d'entreprise soumis au régime fiscal du forfait.

- Élaborer le compte de résultat et le bilan
- Analyser le compte de résultat : les soldes intermédiaires de gestion et la gestion prévisionnelle
- Analyser le bilan : les équilibres à respecter
- Acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EURÊKA ou sur support papier

Devis-Facture > Logiciel EURÊKA

11 au 13 juin > Païta
23 au 26 juillet > Nouméa

10 heures – Prix : 15 000 F
Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion.

- Enregistrer les paramètres nécessaires aux calculs des prix unitaires
- Créer un devis et une facture
- Créer des situations de paiement des travaux
- Créer une facture liée à une situation
- Enregistrer des règlements par situation
- Suivre les coûts par chantier
- Élaborer une lettre de relance

Savoir calculer ses prix

19 au 20 juin > Maré
16 heures – Prix : Nous contacter
Prendre en compte les différentes charges pour établir son prix de revient. Savoir fixer le juste prix des prestations et services afin d'établir devis, factures et fiches de paye

FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

Marchés publics, réponses aux appels d'offres

11, 12, 13, 18, 19, 20, 25, 26, 27 juin > Koné

56 heures – Prix : Nous contacter
Entrepreneur souhaitant répondre à des appels d'offres

Transport routier de personnes

4 au 8 juin > Nouméa
2 au 6 juillet > Koné
38 heures – Prix : 57 000 F

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes

Caces grue auxiliaire

8 au 13 juillet > Koné

24 heures – Prix : Nous contacter
S'adresse à des conducteurs de grue expérimentés

Habilitation électrique

23 au 27 juillet > Koné
24 heures – Prix : Nous contacter

Préparer l'électricien à exécuter en toute sécurité des travaux, dépannages ou opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle…

Où s'inscrire ?

À Nouméa, au Centre de Formation Lucien Mainguet 1 rue Juliette BERNARD à Nouville : Anne Bousquet vous accueille de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc
Dans les antennes de la CMA à Koné, Koumac, Poindimié et La Foa, un conseiller étudie votre besoin.
Tél. Koné : 47 30 14 • Tél. Koumac : 47 68 56
Tél. Poindimié : 42 74 82 • Tél. La Foa : 46 52 86

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

AVEC LES CONVENTIONS BCI,

CHACUN TROUVE SON **COMPTE**

Professionnels, tous les services utiles à la gestion de votre compte sont regroupés dans **une convention plus souple et pratique.**

CONVENTION **PRO**

Votre compte à vue		Votre carte bancaire		Votre banque en ligne		Votre autorisation de découvert

Vous pouvez moduler selon vos besoins les services proposés et profiter de tous les produits optionnels.

Demandez conseil au 25 69 90 pour la convention qui vous convient.

Banque Calédonienne d'Investissement

BCI
Groupe BRED

Banque Calédonienne d'Investissement - SAEM au capital de 7,5 milliards XPF - Siège social : 34, avenue de la Victoire - BP R5 - 98849 Nouméa Cedex - Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 48 35 - Internet : www.bci.nc - RCS Nouméa 56 B 955 479 - Rubri n°B 955 479 001

La sécurité dans le BTP et l'impact environnemental sur les chantiers

Sensibiliser les artisans du bâtiment aux risques liés aux activités de chantier et aux mesures de prévention mises en place pour maîtriser ces risques, voici l'objectif principal de cette nouvelle formation proposée par votre CMA.

À travers des exposés théoriques, des exercices, des échanges et partages d'expérience, vous serez capable à l'issue de cette formation de savoir :

- Quels sont les impacts environnementaux d'un chantier ?
- Comment organiser la gestion des déchets du chantier ?
- Comment répondre à un appel d'offres « Chantier Vert » ?
- Quelles mesures adaptées mettre en œuvre sur le chantier ?

Contenu de la formation
(durée 8 heures)

Sensibilisation à la Prévention Sécurité sur les chantiers (4h)

- **Prévention Sécurité :** Objectifs et définitions des exigences à respecter
- Accidents et maladies professionnelles dans le BTP
- Les différents risques professionnels
- Les équipements de protection individuelle
- **Plan de sécurité pour l'équipe :** ¼ d'heure sécurité, règlement intérieur…
- Mesures de sécurité sur un chantier
- **Aspects juridiques :** textes en N-C, délibération 35 CP…

Sensibilisation à l'impact environnemental sur les chantiers (4h)

- Chantier et environnement
  - Les acteurs
  - La réglementation et la responsabilité de l'entreprise
  - Objectifs généraux et enjeux pour l'entreprise artisanale
- Les engagements de la Charte, les préconisations techniques
  - Les objectifs à atteindre
  - Les méthodes pour y parvenir
- Gérer les déchets de chantier
  - Les différentes catégories de déchets, dangerosité, pollution
  - Les filières d'élimination des déchets et les prestataires spécialisés
  - Organiser la gestion des déchets sur le chantier : limiter la production de déchets, organiser le tri, le stockage, le transport
- Répondre à un appel d'offres « Chantier Vert »
  - Proposer des mesures adaptées au futur chantier
  - Estimer les coûts et savoir les répercuter sur la facture des clients
  - Valoriser son engagement pour l'environnement

Plus d'infos ?

Pour qui ? Pour tous les artisans du BTP

Durée ? 8 heures (1 jour)

Pour vous inscrire en province Sud :
Contact : **Anne Bousquet au 25 97 40**

Pour vous inscrire en province Nord :
Contact : **Romain Agosti au 47 30 14 / 73 57 11**

Draps, serviettes, nappes, vêtements en tous genres... Depuis 2004, Hélène, Véronique et Jacques Blessas lavent en famille le linge sale des hôtels, hôpitaux, collectivités et entreprises du Grand Nouméa.

PAT'PRESSING À PANDA : Le choix de l'avenir.

Rançon du succès : dès 2009, la blanchisserie industrielle Pat'Pressing de Yahoué se révèle inadapté à faire face au volume croissant de linge à traiter. Il s'agit donc de trouver rapidement un emplacement susceptible d'accueillir dans les meilleures conditions des installations capables de répondre durablement à l'évolution rapide de Pat'Pressing. Ce sera chose faite dès la fin 2009, avec le choix de deux superbes lots industriels au Parc d'Activités PANDA de Dumbéa sur mer. Un choix qui parut d'emblée évident aux dirigeants de Pat'Pressing, séduits par la proximité de Nouméa, mais aussi par celle du futur Médipôle, qui comptera parmi les clients majeurs de l'entreprise, et par la présence à PANDA de toutes les installations techniques nécessaires à son activité.

AVEC PLUS DE 400 LOTS D'ACTIVITÉS DE TOUTES SURFACES, À QUELQUES MINUTES DE NOUMÉA, BÉNÉFICIANT D'UN ACCÈS DIRECT PAR UN ÉCHANGEUR SUR LA VOIE EXPRESS, PANDA (PARC D'ACTIVITÉS NORD DUMBÉA AGGLOMÉRATION) EST LE SITE INCONTOURNABLE POUR LES ENTREPRISES CALÉDONIENNES QUI SOUHAITENT SE DÉVELOPPER.

Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

Textes et photos : Nelly Jutteau

Boucherie

Christian Naud, *patron de Lifou Fraîcheur*

Avant de devenir une figure du milieu de la boucherie en Nouvelle-Calédonie, M. Naud a lui aussi fait ses classes. *« J'ai fait mon apprentissage dans les années 60, à Limoges »*. Sur le territoire depuis 1969, il a travaillé dans plusieurs boucheries sur Nouméa et Bourail avant d'intégrer Sodevia comme Directeur technique et commercial.
Dix ans après, il prend sa retraite à Lifou, dont sa femme est originaire, mais son repos sera de courte durée. Car Christian Naud crée Lifou Fraîcheur en 2000 et continue de former des apprentis, dont Léonard Coste, le cousin de Roanh *(voir ci-dessous)*, devenu salarié de la boucherie, « un élève brillant ». *« J'aime transmettre mon savoir-faire et cela me fait plaisir de voir des jeunes qui veulent évoluer et se prendre en main. J'ai eu plusieurs échecs,* reconnaît M. Naud. *Mais je constate maintenant que de plus en plus de jeunes viennent dans le métier parce qu'ils aiment ça. (...) Roanh et Mathieu ont envie d'apprendre, et ils apprennent vite ! »*

Mathieu Hauata et Roanh Ausu, *apprentis bouchers*

Inscrits en CAP boucherie depuis cette année, Mathieu Hauata et Roanh Ausu sont apprentis chez Lifou Fraîcheur.
Alors qu'il passait en première S, Mathieu s'est réorienté pour suivre les pas de son père, Gilles, l'un des associés de la boucherie. Roanh, lui, s'est laissé convaincre par son cousin, ancien apprenti devenu salarié de l'enseigne.
« Il m'a donné envie de rentrer dans le métier. C'est un peu dur mais je tiens le coup ! ». Roanh et Mathieu embauchent à 5 heures du matin et après une pause en début d'après-midi, rempilent de 15h à 17h. En cours, ils planchent en ce moment sur l'anatomie osseuse qu'ils révisent *in situ* dans le laboratoire, suivi de près par leur Maître d'apprentissage, Christian Naud, un bon pédagogue selon eux. *« C'est facile à comprendre, simple et précis »*. Dans trois ans, les apprentis pourront prétendre au titre de boucher, et tous deux espèrent pouvoir rester sur Lifou.

Compétences acquises durant le CAP boucherie

L'apprenti titulaire d'un CAP boucherie est capable, à l'issue de sa formation, de :
- Reconnaître l'anatomie des animaux traités
- Couper, désosser, parer, ficeler, présenter et décorer
- D'entretenir les machines-outils couramment utilisés
- Connaître les méthodes de traitement et de conservation de la viande
- Cerner les problématiques générales du commerce de détail des viandes de boucherie

Pour devenir Maître d'apprentissage dans la boucherie, renseignez-vous au 25 97 40 auprès de Nathalie Oliveira, chargée de relations entreprises au CFA Lucien Mainguet.

Alcool, cannabis : tolérance zéro !

À l'occasion de la 17è journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, une délégation composée notamment de Georges Mandaoué, membre du Gouvernement chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion professionnelle et de Pierre Garcia, directeur de la DTE, s'est rendue au Centre de Formation Lucien Mainguet pour sensibiliser les jeunes apprentis aux dangers de l'alcool et du cannabis sur leur lieu de travail. L'objectif de cette visite était de faire comprendre aux jeunes en formation, l'incompatibilité totale entre l'alcool ou le cannabis, et le monde professionnel. À cette occasion, un kit de prévention du risque alcool et cannabis (affiches et guide de gestion de la crise d'ivresse) a été remis à l'établissement.
Le Centre de Formation Lucien Mainguet prévoit une action de prévention.
Du 11 juin au 23 juillet, 18 interventions sont programmées en partenariat avec l'AVSD (complémentaire Association Vivre Sans Dépendance). Mme Agathe Verdel, animatrice de l'AVSD, viendra dans chaque classe pour aborder l'addictologie du point de vue personnel (dépendance) et professionnel (réglementaire).

Les apprentis ont donné leur sang !

Le mardi 24 avril au matin, une collecte de sang a été organisée au Centre de Formation Lucien Mainguet en collaboration avec le CHT de Nouvelle-Calédonie. L'objectif était de sensibiliser les jeunes à cet acte citoyen et à les inciter à donner leur sang de façon volontaire.
Le Centre de don du sang se situe aux pieds des immeubles Pacifique Arcade, près du rond-point Patch, en face de l'entrée du parking du CHT Gaston-Bourret. Il accueille les donneurs du lundi au jeudi de 7h15 à 14h, le vendredi, ainsi que les veilles de jours fériés, de 7h15 à 12h

Tél. : 25 66 61

Initiations gratuites

Des centaines d'artisans ont déjà bénéficié d'initiations gratuites à l'informatique et à Internet en participant à des sessions adaptées à leurs usages professionnels. Pourquoi pas vous ?

Choisissez une session !

Inscrivez-vous par téléphone, suivez votre initiation dans l'une de nos antennes, recevez votre « Passeport pour l'Économie Numérique » et un dossier informatif sur le thème de la session choisie.

LE B.A.BA DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET

Bien choisir son matériel informatique

Qu'est-ce qu'un ordinateur ? Comment le choisir ? Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, les bases pour s'y retrouver.

INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Outils pratiques pour la gestion informatique de votre entreprise au quotidien

Comment gagner en temps et en efficacité grâce à l'informatique ? Solutions concrètes pour bien utiliser les outils de messagerie, gérer ses stocks, la paie de ses salariés, la comptabilité, etc.

DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

2 logiciels Devis/Facture et Tenue de comptes simplifiée, spécialement conçus pour l'entreprise artisanale.

MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Créer son site Internet, son blog ou sa page professionnelle

Pour déc vrir l'utilité d'afficher son entreprise sur Internet et mieux comprendre ce qu'est la vente en ligne.

OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Les bons réflexes pour trouver l'information et gagner du temps

Comment trouver rapidement l'information dont vous avez besoin sur Internet ? Les sites utiles à consulter ?...

SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Protéger vos données et pérenniser votre entreprise

Comment protéger vos données ? Que faut-il sauvegarder ? Quels sont les dangers d'Internet et les solutions pour y remédier ?

can'l · Skazy agence interactive · XL Programmation Micro www.xlpm.nc

B.A.-BA DE L'INFORMATIQUE ET INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- Jeudi > 07/06/2012 > 16h-18h
- Mardi > 26/06/2012 > 16h-18h
- Mardi > 17/07/2012 > 16h-18h
- Mardi > 31/07/2012 > 16h-18h

Koumac > Tél. : 47 68 56

- Lundi > 09/07/2012 > 16h-18h

Koné > Tél. : 47 30 14

- Jeudi > 07/06/2012 > 16h-18h

Maré > Tél. : 28 41 42

- Vendredi > 22/06/2012 > 8h30-11h

Bourail > Tél. : 46 52 86

- Mercredi > 06/06/2012 > 16h-18h

DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- Mardi > 12/06/2012 > 16h-17h30
- Jeudi > 21/06/2012 > 16h-17h30
- Jeudi > 28/06/2012 > 16h-17h30
- Mardi > 03/07/2012 > 16h-17h30
- Jeudi > 12/07/2012 > 16h-17h30

Dumbéa > Tél. : 28 41 42

- Jeudi > 26/07/2012 > 16h30-18h

Maré > Tél. : 28 41 42

- Vendredi > 22/06/2012 > 14h30-15h30

Bourail > Tél. : 46 52 86

- Mercredi > 20/06/2012 > 16h-17h

INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- Mardi > 19/06/2012 > 16h-17h30
- Jeudi > 19/07/2012 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- Jeudi > 28/06/2012 > 9h-10h30

Koumac > Tél. : 47 68 56

- Mercredi > 20/06/2012 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- Mercredi > 13/06/2012 > 16h-17h30

Dumbéa > Tél. : 28 41 42

- Jeudi > 26/07/2012 > 15h30-16h30

Maré > Tél. : 28 41 42

- Vendredi > 22/06/2012 > 13h-14h30

Bourail > Tél. : 46 52 86

- Mercredi > 13/06/2012 > 16h-17h30

MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- Mardi > 05/06/2012 > 16h-17h30
- Mardi > 10/07/2012 > 16h-17h30
- Mardi > 24/07/2012 > 16h-17h30

OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- Jeudi > 14/06/2012 > 16h-17h30
- Jeudi > 26/07/2012 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- Jeudi > 12/07/201 > 9h-10h30

Koumac > Tél. : 47 68 56

- Lundi > 26/07/2012 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- Jeudi > 05/07/2012 > 16h-17h30

SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- Jeudi > 05/07/2012 > 16h-17h30

DÉCOUVREZ LE **BT 50 BENNE BASCULANTE 109CV**

Devenez **ACCRO** du bouton !

*prix hors TGI - prix de vente : 3.390.000 F TTC

3.320.000 F*

mazda

Fonctionnel et Surprenant BT50

Existe aussi en **benne fixe ou en grand plateau fixe à ridelles.**

mazda

à chacun son numéro

Parking Hickson

Magenta : Tél. 24 39 20
Vallée du Tir : Tél. 24 39 30

Divalto idylis by SIGHMA

POUR GÉRER VOTRE ENTREPRISE CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ . . .

EN MODE CLOUD COMPUTING

Votre solution hébergée dans un Data Center hautement sécurisé,
Accédez à vos données de n'importe où depuis un navigateur internet,
Aucune installation sur vos machines n'est nécessaire,
Vos données sont sauvegardées et sécurisées,
Un accès garantissant la confidentialité.

UNE SOLUTION ADAPTÉE AU CONTEXTE CALÉDONIEN

DES MODULES FIABLES, RICHES ET FACILES A UTILISER

UNE TARIFICATION CLAIRE ET SANS SURPRISE

Pas de risque d'acheter un logiciel inadapté et coûteux.
Possibilité de souscrire pour 1 an.
Simplicité de la tarification pour une parfaite prédictibilité des coûts.

SIGHMA
210, rue Gervolino – BP 2694
98846 Nouméa Cedex
Tél.: 35 28 80 – Mob.: 75 19 51
info@sighma.nc

INFO FUTÉE

Comment vendre sur Internet ?

Se lancer dans l'e-commerce ne s'improvise pas. Le livre « Comment vendre sur Internet » est un guide pratique pour tout savoir sur la vente en ligne : aspect juridique, création d'un site marchand, référencement, logistique, gestion de base de données, outils de promotion et de commercialisation… L'ouvrage est disponible en consultation à l'Espace communication de la CMA de Nouméa.
Diane Blanchard, votre conseillère NTIC, peut aussi vous informer sur toutes vos questions relatives à la création de sites Internet.

« Comment vendre sur Internet » guide juridique et pratique 2e édition, Jean-Baptiste Brasseur, Éditions du Puits Fleuri

UN ARTISAN SUR INTERNET

Édith Boinier est esthéticienne diplômée d'État. Dans son salon « De Vous à Moi », situé dans le quartier de Rivière-Salée (limite 7e km) à Nouméa, elle dispense des soins esthétiques à base de produits naturels, des soins minceurs, et propose également des méthodes de gestion du stress. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter son site Internet qui détaille différentes gammes de soins, conseillées selon votre diagnostic beauté personnalisé. Les rubriques « idées cadeaux » et « fête des mères » vous présentent un choix de soins relaxants et de coffrets produits disponibles. L'actualité de l'institut apparaît sur la page d'accueil où sont notamment détaillés les salons auxquels il participe ou encore les offres promotionnelles.

« De Vous à Moi » 39 rue La Fontaine 98 800 Nouméa
Tél. : 44 66 00/75 07 44
www.esthetique-bienetre.com

SITE UTILE

Des cours d'informatique gratuits en ligne

S'initier à l'informatique, confortablement installé chez soi. C'est le concept proposé par ce site Internet gratuit qui vous guide étape par étape dans l'univers numérique, à votre rythme. Mais pour ceux d'entre vous qui préfèrent se faire accompagner dans cette démarche, pensez aux sessions de formation du Passeport pour l'Économie Numérique organisées en petits groupes, par les antennes CMA sur tout le territoire (voir page 18).

www.cours-informatique-gratuit.fr

Échéances fiscales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant le :

10 JUIN 2012 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de mai 2012.

20 JUIN 2012 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois de juillet 2012 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 3e trimestre pour ceux qui ont opté le règlement trimestriel.

30 JUIN 2012 → IS

- Paiement du 1er acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/11.
- Paiement du 2e acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/07.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 28/02/2012.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2011 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 28/02.

10 JUILLET 2012 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juin 2012.

15 JUILLET 2012 → CRE IRCAFEX

- Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 2e trimestre 2012.

15 JUILLET 2012 → IRPP

- Paiement du 2e acompte de l'Impôt sur le revenu des personnes physique 2011 pour les entreprises aux régimes fiscaux du forfait, réel simplifié et réel.

20 JUILLET 2012 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois d'août 2012 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

31 JUILLET 2012 → CES

- Paiement de la CES du 2e trimestre 2012 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

31 JUILLET 2012 → CAFAT

- Paiement des cotisations CAFAT pour le 2e trimestre 2012.

31 JUILLET 2012 → TSS

- Paiement TSS du 2e trimestre 2012 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

31 JUILLET 2012 → IS

- Paiement du 1er acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/12.
- Paiement du 2e acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/08.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/03/2012.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/03.

La facture

Qu'est-ce qu'une facture ? Est-elle obligatoire pour chaque prestation ? Que doit-elle contenir pour être valable ? En quoi restituer au client une facture conforme est indispensable pour le bon fonctionnement de votre entreprise ? Informez-vous en suivant ce guide...

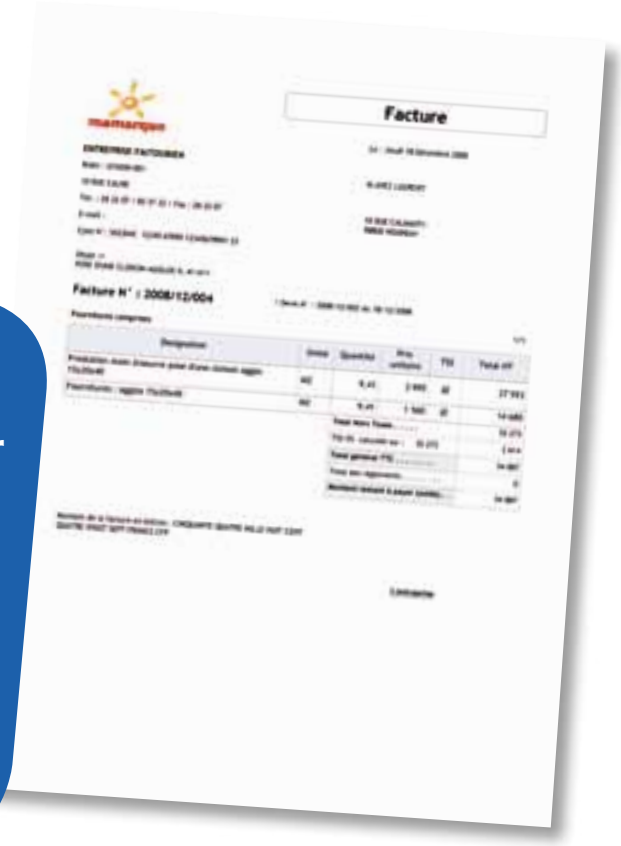

QU'EST-CE QU'UNE FACTURE ?

LA FACTURE est un élément comptable, établi par l'artisan et adressé à son client, dont le rôle est double :

- Elle doit permettre au client de vérifier le détail des marchandises livrées, des travaux effectués, des services exécutés avec leur quantité et leur montant.
- Elle sert de justificatif comptable pour l'artisan et constitue une preuve en cas de déclaration ou de réclamation.

Le **CLIENT** et l'**ARTISAN** sont tenus de conserver chacun un exemplaire de leurs factures et de les classer par ordre chronologique. C'est pourquoi l'artisan doit toujours établir ses factures en double exemplaire.

LA FACTURE OBLIGATOIRE, DANS QUEL CAS ?

- Entre professionnels, la facture est obligatoire.
- Pour les particuliers :
  Elle doit aussi être établie pour tout service dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 F CFP TTC. Pour toute prestation inférieure à ce montant, l'artisan n'est pas obligé de délivrer de facture. Il doit toutefois en établir une sur simple demande du client.
- Dans plusieurs secteurs d'activité, la facture est obligatoire, quel qu'en soit le montant :
  - Réparation et entretien de véhicules automobiles
  - Travaux photographiques
  - Transports sanitaires privés
  - Boucherie (ticket de caisse)

L'original est remis au client et le double doit être conservé par l'artisan pendant au moins dix ans.

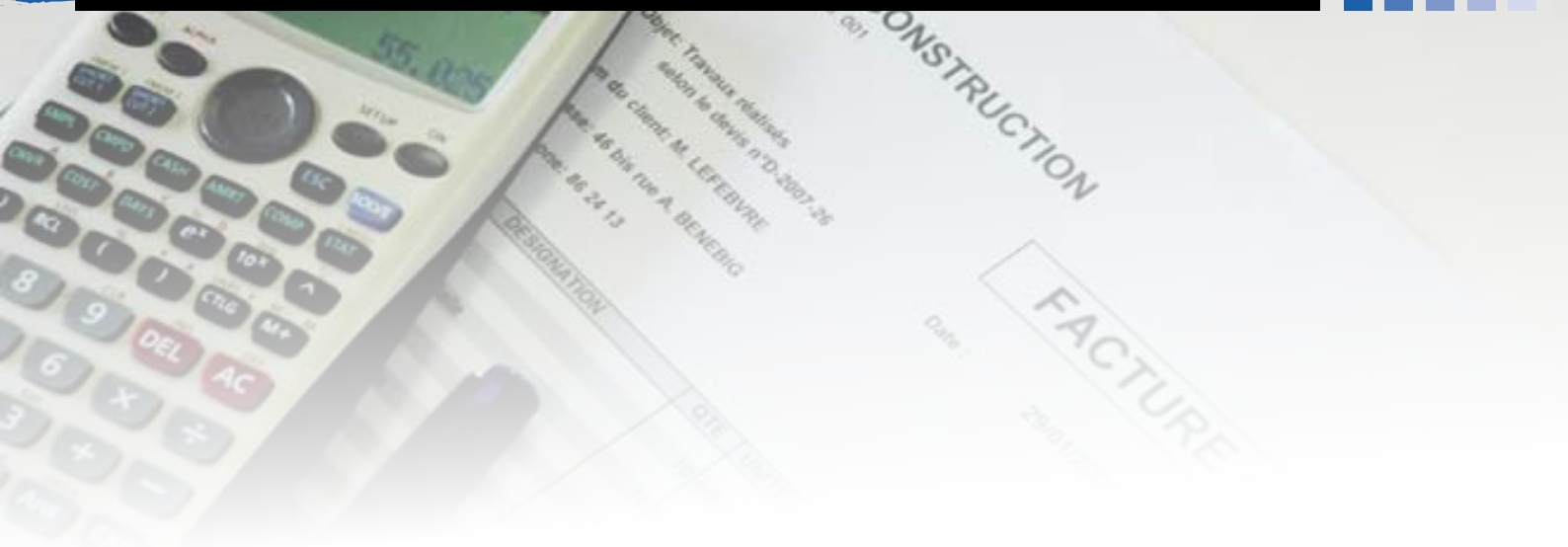

COMMENT ÉTABLIR UNE FACTURE ?

Doivent figurer obligatoirement sur les factures les éléments ci-dessous :

- Votre nom, nom de l'entreprise, adresse, numéro de téléphone et numéro de RIDET
- Le lieu et la date de la facture
- Le nom et l'adresse du client
- Le numéro, de la facture
- Le mot « FACTURE » ou « DOIT »
- La description précise des travaux et des fournitures (nature, prix unitaire, unité, quantité)
- Le montant total hors taxe (HT)
- Le montant global de la TSS (5 %)
- Le montant total TTC, en chiffres et en lettres, les réductions éventuelles
- La date à laquelle le règlement doit intervenir

Les factures entre professionnels doivent également inclure :

- Le taux de pénalité exigible si le règlement n'intervient pas à la date indiquée
- Les réductions éventuelles

Attention ! D'autres mentions obligatoires pour certaines activités :

- Travaux de dépannage, réparation et entretien
- Réparation automobile, opération de station-service
- Coiffure, esthétique
- Travaux photographiques
- Véhicules sanitaires

LES DIFFÉRENTS TYPES DE FACTURE

UNE QUITTANCE

Elle constate à la fois une fourniture de biens (eau) ou une prestation (loyer) et leur règlement.

UN MÉMOIRE OU SITUATION

C'est une facture détaillée, dans le bâtiment par exemple, établie, en cours de chantier, pour éviter d'attendre le règlement final. Elle précise les opérations effectuées, le temps passé et le montant à régler.

UNE FACTURE PROFORMA

C'est une facture fictive qui permet d'établir, soit les bases d'un contrat futur (une sorte de devis), soit les documents nécessaires à l'exportation, ou encore d'ouvrir un crédit. Au moment de la livraison du bien, une véritable facture est alors établie.

UNE FACTURE D'AVOIR

Elle doit être adressée au client en cas de rabais, remise, ristourne, escompte, retour de marchandises ou emballages si la facture principale adressée au client n'en fait pas état ou en cas d'erreur sur la facture principale.

DES OUTILS POUR VOUS AIDER

Votre CMA a conçu le **logiciel EURÊKA DEVIS-FACTURES** qui répond spécifiquement aux besoins des artisans. Très simple d'utilisation, ce logiciel permet de :

- Calculer vos propres prix
- Réaliser des devis et des factures conformes à la réglementation
- Suivre les règlements de vos clients

À Nouméa et dans nos antennes, vous pouvez aussi consulter gratuitement nos conseillers pour être accompagné dans la rédaction d'une facture. N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Renseignements, Tél. : 28 23 37

Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG ➔ SALAIRE MINIMUM GARANTI ➔ 887,57 F par heure - 150 000 F par mois (base 169 h)
SMAG ➔ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ➔ 754,44 F par heure - 127 500 F par mois (base 169 h)

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

➔ Valeur du point à compter du 1er janvier 2011 : **848 F**
Avenant n° 26 du 20 décembre 2010 - Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord >** 1er janvier – Lundi de Pâques – 1er mai Ascension – 14 juillet – 15 août – 11 novembre – 25 décembre

BOULANGERIE PÂTISSERIE

➔ Valeur du point à compter du 1er juin 2012 : **893 F**
Avenant n° 16 du 9 mars 2012 - Étendu JONC n° 8773 du 5/04/11

➔ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07 >** 1er mai - 1er janvier - 2 jours variables fixés en entreprise

COIFFURE

➔ Valeur du point à compter du 1er janvier 2011 : **875 F**
Étendu JONC n° 8639 du 28/04/11

➔ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord >** 1er mai

COMMERCE ET DIVERS

➔ Valeur du point à compter du 1er janvier 2011 : **749 F**
Avenant n° 30 du 11 janvier 2011 - Étendu JONC n° 8639 du 28/04/11

➔ Jours fériés chômés : **3 jours obligatoires, article 28 de l'accord >** 1er janvier – 1er mai – 25 décembre
4 autres jours recommandés > Lundi de Pâques – Lundi de Pentecôte – 24 septembre (Fête locale) – 1er novembre

ESTHÉTIQUE

➔ Valeur du point à compter du 1er janvier 2011 : **1 068 F**
Avenant n° 7 du 10 janvier 2011 - Étendu JONC n° 8639 du 28/04/11

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord >** 1er janvier – Lundi de Pâques – 1er mai – Lundi de Pentecôte – 14 juillet – 1er novembre – 25 décembre

HÔTELS - BARS - CAFÉS...

➔ Voir grille salariale
Avenant n° 17 du 6 mars 2012 – Étendu JONC n° 8773 du 5/04/12

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord >** 1er janvier – Lundi de Pâques – 1er mai – 14 juillet 24 septembre – 11 novembre – 25 décembre

INDUSTRIE

➔ Valeur du point à compter du 1er janvier 2011 : **739 F**
Avenant salarial n° 25 du 17 décembre 2010 - Étendu JONC n° 8639 du 28/04/11

➔ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord >** 1er janvier – Lundi de Pâques – 1er mai – Ascension 14 juillet – 15 août – 11 novembre – 25 décembre

INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

➔ Valeur du point à compter du 1er avril 2012 : **725 F**
Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC N° 8773 du 5 avril 2012

➔ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord > 3 jours obligatoires >** 1er janvier – 1er mai – 25 décembre
+ 3 jours choisis en fin d'année en entreprise pour l'année suivante

TRANSPORTS SANITAIRES

➔ Valeur du point à compter du 1er février 2011 : **1 030 F**
Avenant salarial n° 25 du 17 décembre 2010 - Étendu JONC n° 8639 du 28/04/11

➔ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord >** 1er janvier – Lundi de Pâques – 1er mai – Lundi de Pentecôte – 14 juillet – 1er novembre – 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés :
1er janvier - Lundi de Pâques - 1er mai - 8 mai - Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre - Toussaint 11 novembre - Noël

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent êtres décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1er mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Nos permanences et visites d'entreprises

Permanences

Un agent de la CMA répond à vos questions
et effectue vos formalités d'entreprise
dans les communes.
Horaires : 9h00-11h30

Province Sud

Contact CMA La Foa > **Christian FUZIVALA - Tél. : 46 52 86**

BOULOUPARIS (à la mairie)
Vendredi 06 juillet

BOURAIL (à l'antenne de la Province Sud)
Mercredi 06 juin – Jeudi 07 juin – Mercredi 20 juin
Jeudi 21 juin – Mercredi 11 juillet – Jeudi 12 juillet
Mercredi 25 juillet – Jeudi 26 juillet

THIO (à la mairie)
Vendredi 15 juin – Vendredi 20 juillet

Province Nord

Contact CMA Poindimié > **Patrick LEBLAIS - Tél. : 42 74 82**

HIENGHÈNE (à la mairie) > Jeudi 05 juillet

HOUAILOU (à la mairie) > Jeudi 26 juillet

Contact CMA Koumac > **Mélanie CHAMBON - Tél. : 47 68 56**

OUÉGOA (à la mairie) > Jeudi 28 juin

Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER - Tél. : 28 23 37**

LIFOU (à la Case de l'entreprise)
Mardi 26 juin – Mercredi 27 juin – Jeudi 12 juillet

OUVÉA (à l'antenne de la Province des îles Loyauté)
Mardi 05 juillet

MARÉ (à l'antenne de la Province des îles Loyauté)
Jeudi 21 juin – Vendredi 22 juin – Jeudi 19 juillet
Vendredi 20 juillet

Visites

Un agent CMA se déplace dans votre entreprise.
Prendre rendez-vous pour une des dates suivantes :

Province Sud

Contact CMA Nouméa > **Sabrina RIVIÈRE/Kevin WENGER**
Tél. : 28 23 37

NOUMÉA-MONT-DORE > Toute la semaine
sur rendez-vous

Contact CMA Nouméa > **Tonina LANCHON - Tél. : 28 23 37**

PAÏTA-DUMBÉA > Tous les mercredis matin

Contact CMA La Foa > **Christian FUZIVALA - Tél. : 46 52 86**

BOULOUPARIS > Vendredi 06 juillet

BOURAIL > Mercredi 06 juin – Jeudi 07 juin – Mercredi 20 juin – Jeudi 21 juin – Mercredi 11 juillet – Jeudi 12 juillet
Mercredi 25 juillet – Jeudi 26 juillet

THIO > Vendredi 15 juin – Vendredi 20 juillet

Province Nord

Contact CMA Poindimié > **Patrick LEBLAIS - Tél. : 42 74 82**

HIENGHÈNE > Jeudi 05 juillet

HOUAILOU > Jeudi 26 juillet

Contact CMA Koné > **Bélinda MATHELON/Soukaïna PESCE**
Tél. : 47 30 14

ZONE VOH-KONÉ-POUEMBOUT-POYA
Toute la semaine sur rendez-vous

Province îles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER - Tél. : 28 23 37**

LIFOU > Mardi 26 juin – Mercredi 27 juin – Jeudi 12 juillet

OUVÉA > Mardi 05 juin

MARÉ > Jeudi 21 juin – Vendredi 22 juin – Jeudi 19 juillet
Vendredi 20 juillet

L'électricité... un danger permanent !

Professionnels : pour votre sécurité, gardez vos distances

Des lignes aériennes ou câbles souterrains peuvent se trouver à proximité de votre chantier. Restez à distance et appliquez les mesures de prévention suivantes pour éviter des risques inutiles.

- **Contactez l'agence ENERCAL la plus proche,** avant le début des travaux, pour connaître le niveau de tension des lignes aériennes et l'existence de canalisation souterraine pour les terrassements, fouilles ou forages.
- **Respectez les consignes de sécurité** définies par ENERCAL sur la base des prescriptions de la délibération 35CP.

Distances de sécurité à respecter en aérien

Si tension égale à 15kV ou 33kV distance > 3m

Si tension égale à 150kV distance > 5m

Vous risquez de vous électrocuter, en vous approchant trop près d'une ligne ou d'un câble, même sans le toucher.

Retrouvez nous sur www.enercal.nc

ENERCAL
SOCIÉTÉ NÉO-CALÉDONIENNE D'ÉNERGIE

Le partenaire des professionnels de la boucherie

Depuis 1963, l'OCEF fournit aux boucheries calédoniennes des viandes locales de qualité à la satsfaction d'une grande majorité des consommateurs.*

Lorsque la production locale s'avère insuffisante, nous importons les viandes nécessaires à un approvisionnement régulier du marché.

OCEF
GARANTIR L'AVENIR

**Étude OMNISCOPE réalisée sur un échantillon de 900 personnes - mars 2010*

Textes : Nelly Jutteau

Les artisans *ne perdent pas le Nord*

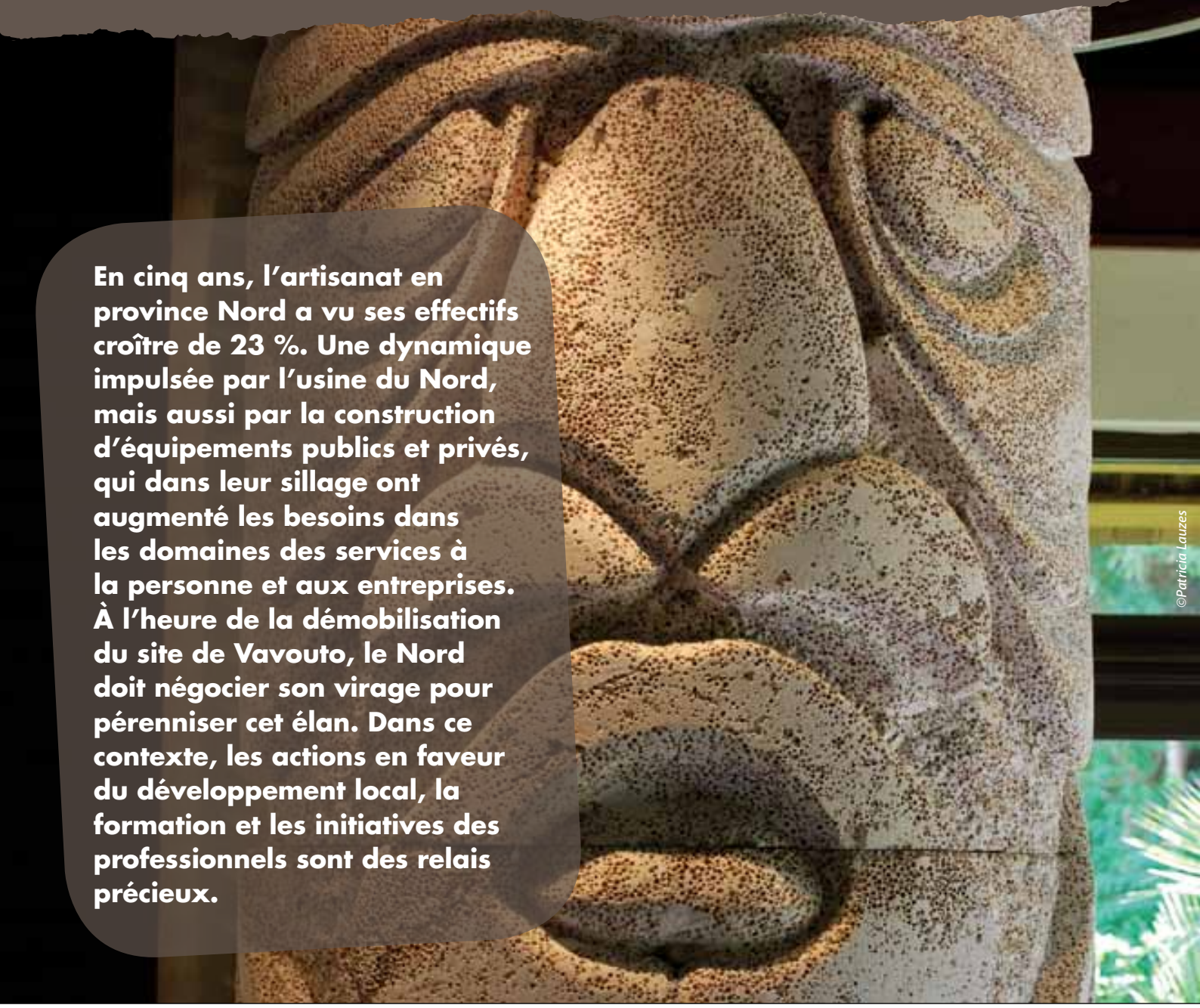

©Patricia Lauzes

En cinq ans, l'artisanat en province Nord a vu ses effectifs croître de 23 %. Une dynamique impulsée par l'usine du Nord, mais aussi par la construction d'équipements publics et privés, qui dans leur sillage ont augmenté les besoins dans les domaines des services à la personne et aux entreprises. À l'heure de la démobilisation du site de Vavouto, le Nord doit négocier son virage pour pérenniser cet élan. Dans ce contexte, les actions en faveur du développement local, la formation et les initiatives des professionnels sont des relais précieux.

L'artisanat est une mosaïque de savoir-faire, qui regroupe 250 métiers différents. L'entreprise artisanale se définit par sa taille et sa nature : moins de 10 salariés au moment de sa création et l'exercice d'une activité qui valorise l'intelligence du geste comme la production, la transformation, la réparation ou la prestation de services. La province Nord compte aujourd'hui 1 771 entreprises artisanales. C'est 337 de plus qu'en 2007. L'expansion du secteur des métiers est continue depuis 2006, avec des pics de croissance au-delà de 8 % en 2007 et 2009. Au 1er janvier 2012, le nombre d'entreprises artisanales a encore augmenté de 6 % comparé à 2011. Des chiffres qui témoignent du poids et du dynamisme du secteur.

➜ L'artisanat, au plus près des populations

Dans les villages et jusqu'au cœur des tribus, les artisans sont présents. Ils développent leur activité dans les secteurs du bâtiment (60 % des entreprises), des services à la personne (24 %), de la production (9 %) et de l'alimentation (7 %). Les artisans jouent un rôle social crucial par leur offre de services de proximité. Garagistes, boulangers, coiffeurs, maçons, services de gamelles, transporteurs, ambulanciers… répondent aux besoins quotidiens des populations. Avec 392 établissements pour 10 000 habitants, la densité artisanale du Nord est deux fois plus élevée qu'en métropole et dans les DOM-TOM. Que ce soit dans le Grand Nord, sur la côte Est ou sur la zone VKP, l'artisanat joue aussi un rôle économique important, en ce qu'il permet aux habitants de créer leur propre emploi, fixant ainsi les populations sur place, un enjeu essentiel du rééquilibrage.

➜ 2012, année charnière

De nouvelles perspectives s'annoncent, avec l'achèvement de la phase de construction de l'usine, d'ici fin 2013. *« Les effectifs vont décroître, jusqu'à l'entrée en phase d'exploitation. Il n'y aura alors plus qu'un millier de personnes pour faire tourner l'usine »* rappelle Luc Bataillé, chef de la cellule Koniambo qui depuis deux ans déjà, anime un groupe de travail sur la démobilisation du terrassement, le premier secteur touché.
Chaque mois, lors de réunions organisées à l'antenne de la CMA de Koné, les chefs d'entreprises sont invités à anticiper la fin du chantier. *« Avec l'aide de la CELECO BTP qui a développé le logiciel Prométhée – un véritable outil de pilotage pour les entreprises et les collectivités – nous recensons l'ensemble des marchés publics à venir sur la province Nord,* poursuit Luc Bataillé. *L'idée est de dire aux chefs d'entreprises : vous perdez le marché de l'usine du Nord mais dans le même temps, il y a tous ces marchés-là qui s'offrent à vous ». La cellule Koniambo et la Maison de l'entreprise, qui regroupe la CCI, la CMA et la province Nord, diffusent ces prévisions de marchés à toutes les entreprises intéressées ».*
Toujours dans la perspective d'accompagner les chefs d'entreprises et leurs salariés, le Plan REACTION pour « Réussir l'après construction » a été lancé à l'initiative de la province Nord. Quatre mois après sa mise en place, *« 360 salariés ont été reçus au Relais Information Conseil, situé sur Vavouto, qui les accompagne dans un processus de reclassement ».*
Mais seules huit entreprises se sont rendues à la Maison de l'entreprise qui propose pourtant un diagnostic gratuit et confidentiel de leur situation. Une fréquentation timide qui s'explique selon Luc Bataillé par un manque d'anticipation et par la réticence des chefs d'entreprise à parler de leurs difficultés. *« A fortiori quand on est petit, il est nécessaire d'anticiper. La Maison de l'entreprise propose un outil de diagnostic conçu conjointement par les chambres consulaires. Il permet d'étudier en détail la situation des entreprises et d'émettre des préconisations. C'est important d'avoir un regard extérieur et d'expert sur son entreprise ». (cf encadré carnet d'adresses p. 30)*

30 ans d'action dans le Nord

La CMA est présente dans le Nord depuis près de 30 ans avec des antennes à Koné, Koumac et Poindimié qui garantissent ainsi proximité et adaptation de nos services aux besoins des artisans : formalités au Répertoire des Métiers, RIDET et patente, accompagnement à la création et à la gestion de l'entreprise, conseils individualisés, confidentiels et gratuits, actions de développement local avec les mairies, formation professionnelle et suivi de l'apprentissage.
Durant l'année 2011, plus de 1 000 personnes ont été reçues dans nos trois antennes. Près de 400 visites ont été réalisées au sein des entreprises et 80 Passeports pour l'Économie Numérique délivrés. 193 personnes ont également été formées : gestion, devis-facture, transport routier de personnes, CACES grue et réponses aux appels d'offre. À Koné, le Centre de gestion des métiers ainsi que le pôle formation ont été renforcés en 2012 pour mieux répondre aux besoins d'artisans de plus en plus nombreux.

Un point de vue partagé par Soukaïna PESCE qui souligne l'importance du réseau de partenaires au service des entreprises du Nord, et la mission des antennes de la CMA : *« l'accompagnement individuel est important aussi bien dans la résolution de problèmes que pour une bonne gestion et structuration de l'entreprise. Ce travail de proximité ne peut être effectué que grâce à une connaissance pointue du tissu économique local et aux relations de confiance instaurées avec les artisans. Les chefs d'entreprises savent qu'ils peuvent s'appuyer sur nos conseillers car ils connaissent parfaitement le terrain »*. Cette proximité est également essentielle en phase de développement et de croissance des entreprises.

➜ La côte Ouest met du cœur à l'ouvrage

Car au-delà de l'usine, les artisans de la côte Ouest sont confiants et bénéficient indirectement du surcroît d'activité. *« Il y a du boulot,* confirme Delphine Nadeau qui entame sa quatrième année d'activité sur Koumac. *Je réalise des travaux de secrétariat pour plusieurs clients, des artisans du bâtiment principalement. Je classe leurs papiers, je réponds au courrier ou leur donne la main pour réunir les pièces administratives nécessaires pour répondre aux appels d'offres »*. En deux ans, l'artisane a augmenté son son chiffre d'affaires de 50 %.
Philippe Lonjon a ouvert une pizzeria dans le village de Koné, il y a deux ans et demi. Sa clientèle se partage également entre *« les gens d'ici et ceux qui travaillent à l'usine »*. *« Je n'ai pas ressenti de baisse d'activité pour l'instant,* constate le chef d'entreprise qui compte même embaucher un employé en temps plein et en CDI, grâce à une aide de la province Nord.
Chez Polybat, implantée depuis 18 ans sur Koumac, les affaires tournent plutôt bien. L'entreprise a notamment décroché plusieurs marchés pour le GSMA à Koumac et à Koné pour la construction de salles de cours, d'un dock mécanique et d'un bâtiment d'hébergement. *« Ce n'est pas simple de répondre aux appels d'offres mais ça peut valoir le coup »*, reconnaît Michel Caffin, le gérant. *« Le gros problème, ce sont les règlements administratifs qui dépassent largement les délais normaux »*, souligne-t-il.
Autre souci récurrent, *« le manque de main d'œuvre en second œuvre »*, pour ce chef d'entreprise de six salariés, qui travaille essentiellement en sous-traitance. Pour pallier au problème, la province Nord et la CMA travaillent conjointement sur des programmes de formation.

➜ La côte Est s'organise

Luc Bataillé est optimiste sur la poursuite de la dynamique artisanale. *« En 2012, Voh, Koné, Pouembout et Koumac restent le gros pôle, mais il y a aussi des projets à l'Est. Les prévisions de marchés sont à l'échelle de la province. Sur les années qui viennent, au regard des contrats de développement, il y aura beaucoup de chantiers dans les secteurs de l'assainissement, du VRD et du logement. (...) Avec ce volant d'affaires important qui se profile, le processus d'accompagnement, de formation et de montée en compétences des artisans, ces derniers seront mieux armés pour saisir ces opportunités »*, affirme le chef de la cellule Koniambo.
« Ceux qui ont travaillé sur un chantier tel que celui de l'usine du Nord se sont frottés à un projet de dimension internationale et ont acquis des réflexes et des compétences très valorisables. Cela va les aider pour les autres marchés qu'ils visent ».

➜ Hienghène développe ses transports et renforce son tissu artisanal

Suite à une étude co-financée par la province Nord, la mairie de Hienghène a mis en place des navettes pour permettre aux habitants des tribus de se déplacer plus facilement sur la commune. Rémy Gohoupe fait partie des transporteurs qui assurent les liaisons. *« Je fais deux rotations par semaine. La navette est pleine le mardi, car c'est le jour du marché »*. Taxi depuis 2008, l'artisan a répondu à l'appel d'offre lancé par la mairie il y a un an et demi. *« C'est un contrat de trois ans. Cela m'apporte un complément de revenu d'environ 78 000 F mensuels et je suis propriétaire du mini-bus »*. Si l'assurance et l'entretien restent à sa charge, le transporteur peut rentabiliser son véhicule en proposant ses services pour les sorties scolaires ou associatives et réserver son Berlingo pour son activité de taxi.

Florent Pelletier, frigoriste sur Poindimié, n'hésite pas à sillonner la côte de Houaïlou jusqu'à Pouébo. *« Je vais aussi de temps en temps sur Koné et Koumac »*, où l'artisan n'a pas d'autre choix que de se loger au camping. Ses clients sont les cantines des internats de collèges, des lycées professionnels ou des administrations. Il travaille aussi en sous-traitance pour des entreprises, parfois même jusqu'à Nouméa. *« Du fait qu'il n'y a pas assez de boulot, on ne peut pas s'agrandir et si on ne peut pas s'agrandir, on ne peut pas répondre aux marchés plus importants »*, regrette l'artisan. *« Il faudrait séparer les corps de métiers dès le départ, au niveau des appels d'offres »*. À ce sujet, la cellule Koniambo assure que *« depuis mi-2011, 70 % des appels d'offres sont désormais allotis »*.
Certains artisans décident de s'unir pour faire le poids, en se constituant en groupement le temps d'un chantier ou en associant leur force vive, à l'instar de la Fédération des entreprises de la côte Est, qui compte une cinquantaine d'adhérents *(cf encadré ci-contre)*.

Carnet d'adresses

- **La Maison de l'entreprise à Pouembout** (pour les chefs d'entreprises) Tél. : 42 76 49
- **Le RIC, le Relais Information Conseil sur le site de Vavouto** (pour les salariés) Tél. : 42 90 56/42 90 57
- **Cellule Koniambo >** Tél. : 42 64 85
- **La Cellule Économique du Bâtiment et des Travaux publics** (CELECO BTP) Tél. : 27 79 44 www.celecobtp.asso.nc
- **SOFINOR** > Tél. : 23 02 05 (Nouméa) Tél. : 47 32 55 (Koné) www.sofinor.nc
- **SAEM VKP** >Tél. : 47 58 04
- **Bureau des Entreprises du Nord** Tél. : 47 87 78
- **CMA Koné** > Tél. : 47 30 14
- **CMA Koumac** > Tél. : 47 68 56
- **CMA Poindimié** > Tél. : 42 74 82
- **Le Service Investissement Entreprises de la direction du Développement Économique et de l'Environnement (DDEE)** de la province Nord dont les agents sont des interlocuteurs privilégiés des artisans dans le cadre du financement de leurs investissements > Tél : 47 72 39 E-mail : dde@province-nord.nc

Les artisans de l'Est se fédèrent

Gilles Nahiet est le Président de la Fédération des entreprises de la côte Est qui compte une cinquantaine d'adhérents, artisans et entreprises de Canala à Ouégoua. *« La fédération est née en 2010, suite à une réflexion des différents entrepreneurs qui souhaitaient participer au projet Koniambo (...) Aujourd'hui, nous représentons les entreprises de la côte Est au sein du Bureau des Entreprises du Nord et de la SAS Koniambo Vavouto »*. C'est ainsi que trois entreprises, dans les domaines du bâtiment et du génie civil, viennent d'achever la déchetterie de la SAS. À cette occasion, et conseillées par un juriste, ces entreprises se sont regroupées sous forme de société en participation.
« La SEP devait prendre fin avec l'achèvement du chantier, mais finalement les entreprises ont préféré garder ce statut pour remporter d'autres marchés, comme dernièrement avec la SOFINOR ».
La fédération a aussi permis à cinq autres entreprises de transport de Pouébo, Hienghène, Houaïlou, Kouaoua et Canala, d'assurer les trajets de trois cents personnes résidant sur la côte Est et travaillant comme salariés ou sous-traitants sur l'usine. Prochain objectif de la Fédération, *« accompagner les artisans de la côte Est avec l'aide de la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour qu'ils soient en mesure de décrocher les marchés publics. Les entreprises de la place sont toujours en sous-traitance,* regrette Gilles Nahiet, *il faut qu'elles sachent aller chercher les marchés pour que l'argent reste sur la côte Est »*.

L'ACIER
DANS LES RÈGLES DE L'ART

SAVOIR-FAIRE

BLUESCOPE STEEL : UN SAVOIR-FAIRE SUR MESURE
Bâtiments commerciaux, résidentiels, collectifs ou industriels, découvrez des solutions acier personnalisées qui répondent aux exigences de transformation les plus pointues.

QUALITÉ

DES PRODUITS CONFORMES AUX NORMES FRANÇAISES
Acier ou peintures, tous nos produits sont conformes aux normes françaises en vigueur. Testés en conditions réelles, leur qualité s'adapte parfaitement aux spécificités climatiques de la Nouvelle-Calédonie.

INNOVATION

L'INNOVATION COMME MATIÈRE PREMIÈRE
Coupée, pliée, poinçonnée… Quels que soient vos besoins, les équipes de BLUESCOPE STEEL façonnent la matière avec la plus haute précision.

ENVIRONNEMENT

BLUESCOPE STEEL, ENTREPRISE 100% RESPONSABLE
Avec BLUESCOPE STEEL, profitez d'un catalogue de produits performants en matière d'économie d'énergie.

www.atelier82.com

VOS PROJETS ACIER SUR MESURE

Je produis calédonien

BLUESCOPE STEEL

TOITURE – BARDAGE – PROFILÉS – CAILLEBOTIS
ISOLATION – VENTILATION – ACCESSOIRES

BlueScope Acier Nouvelle-Calédonie
238 route de la Baie des Dames - B.P. 3424 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 28 29 44 - Fax 27 15 40
bluescopenc@canl.nc
www.bluescopesteelpacific.com

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

INTERVIEW

LAURENT LE BRUN,
Secrétaire Général Adjoint de la province Nord

Quelle place tient l'artisanat dans le développement de la province Nord ?

L'artisanat a été, dès le début de la provincialisation, l'un des leviers identifiés du développement économique. Dès le départ, l'un des objectifs a été de mener une politique d'amélioration de l'habitat en favorisant l'émergence d'un tissu économique artisanal. Cela a été tout le programme d'habitat conduit avec l'opérateur TEASOA qui réalise aujourd'hui de l'habitat sur l'ensemble de la province.
Mais c'est l'ensemble des secteurs qui font un tissu économique. Ce dernier est en cours de construction et de renforcement depuis l'annonce de la réalisation de l'usine du Nord. L'artisanat a donc toute sa place quels que soient les secteurs d'activités, dans le bâtiment bien évidemment mais aussi dans les métiers de bouche et les services à la personne.

Quelles sont les principales différences dans ce domaine entre la côte Ouest et la côte Est ?

Sur la côte Ouest, la proximité de l'usine et du pôle urbain qui se développe autour, fait que la densification du tissu économique est plus forte. Maintenant, la province Nord ne souhaite pas reproduire le modèle centralisé de Nouméa. Au contraire, et même si cela demande une action volontariste, nous faisons en sorte que le développement, dont le levier est l'usine du Nord, rayonne et ait lieu sur l'ensemble du territoire provincial.
Les retombées de l'usine sont une chose, mais il y a un autre axe sur lequel nous travaillons qui est le développement local sur chacune des communes de la côte Est. Depuis 10 ans, les OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier) contribuent à créer les conditions satisfaisantes dans les endroits où vivent les populations.

Quelles sont les faiblesses du secteur artisanal en province Nord ?

Il y a deux faiblesses que l'on essaye de réduire au niveau des porteurs de projets en province Nord. La première est la faiblesse en fonds propres qui nous a amené à encourager les dispositifs de financement comme l'ADIE pour le micro-crédit, Nouvelle Calédonie Initiative qui propose des prêts sans garantie personnelle, le FAB financé par la BRED ou des subventions par le biais du Code de développement de la province Nord. Pour les projets plus ambitieux, les Sociétés d'Économie Mixte locales peuvent intervenir en tant que sociétés de participation financière.
Nous avons aussi une marge de progrès importante dans le domaine de la formation et la professionnalisation des artisans. La province Nord soutient les structures qui les accompagnent. Nous travaillons d'ailleurs actuellement avec la Chambre de métiers et de l'artisanat – le projet est sur le point d'aboutir – sur un cycle de formation-action financé par la province, qui devrait commencer en juillet-août afin de faire monter en compétences une quinzaine d'artisans de la côte Est. L'objectif est de leur apporter les leviers nécessaires au développement de leur entreprise (gestion, réponses aux appels d'offres...). Entre les journées de formation, auront lieu des visites en entreprise pour constater l'évolution des pratiques des artisans et apporter conseils et outils optimisant leur fonctionnement.
D'autres contraintes fortes pèsent aussi sur les artisans, comme celle de l'éloignement géographique qui pose des problèmes d'approvisionnement, ou d'un marché relativement réduit, ce qui entraîne des difficultés pour remplir un cahier de commandes.

Et ses atouts ?

Les artisans du Nord ont un atout majeur. Ce sont des prestataires qui sont en mesure d'intervenir sur des zones où les coûts d'approches sont élevés. En clair, si vous voulez construire une maison à Pouébo, l'avantage ira à l'entrepreneur de Pouébo qui, étant sur place, sera plus compétitif. Mais pour cela, il faut être en mesure de proposer un service proche de celui d'une entreprise de Nouméa, avoir bien géré ses approvisionnements, être bien organisé et savoir répondre correctement aux appels d'offres pour prendre les marchés directement, sans passer par la sous-traitance. Autant d'enjeux pour les artisans de la côte Est.

ISUZU
N°1 MONDIAL DU DIESEL UTILITAIRE

ISUZU Truck 3,5T
à partir de **4 095 000 F***

Permis PL
Vitres électriques • Climatisation
Direction assistée

ISUZU Truck 8T
à partir de **6 095 000 F***

Permis PL
Vitres électriques • Climatisation
Direction assistée

ISUZU DMAX
à partir de **2 695 000 F***

KING CAB 3L • 136ch
DOUBLE CAB 3L 136ch & 3L 163ch
Disponible en BVM & BVA
3 niveaux d'équipement possibles

*Hors frais de mise à la route.

MENARD
AUTOMOBILES • chagrasp.com

ISUZU PRO

Guillaume au 41 44 72 - 86 69 56 - gpages@cfao.com • **Fabienne** au 41 45 14 - 76 88 88 - fjarossay@cfao.com

Artisans, où s'installer en province Nord ?

Parc d'activités Kataviti tranche 1

Centre commercial Téari

Centre d'affaires de Cassis-Pont Blanc tranche 2

Koné

Le parc d'activités Kataviti tranche 1

Où ? en bordure RT1 à proximité de la sortie de voie de contournement Nord et de l'aérodrome
À partir de quand ?
Livraison prévue au 1er semestre 2013
Location ou vente ? Lots nus à la vente
Combien ça coûte ? Entre 400 000 et 1 200 000 Fcfp l'are
Qui contacter ? Sodéan, le pôle Aménagement et Construction de la Sofinor BP 4206 98 847 Nouméa cedex. Claudine, Tél. : 230 243 E-mail : amenagement@sofinor.nc

Village artisanal et commercial de Kataviti

Où ? En bordure RT1 à proximité de la sortie de voie de contournement Nord et de l'aérodrome
À partir de quand ? Livraison non définie
Location ou vente ? Les deux
Combien ça coûte ? Non défini
Qui contacter ? Sodéan, le pôle Aménagement et Construction de la Sofinor BP 4206 98 847 Nouméa cedex. Claudine, Tél. : 230 243 E-mail : amenagement@sofinor.nc
L'info en + : L'objectif de la SOFINOR est de proposer des produits clefs en main adaptés aux besoins des artisans, des commerçants et des sociétés de service, où l'aménagement d'ensemble est mutualisé (parkings, paysagement, VRD etc.). La faisabilité opérationnelle de ce projet dépend des demandes intéressées par ce concept.

Centre commercial Téari

Où ? À l'entrée de Green Acre
À partir de quand ? Livraison du supermarché prévue fin 2012 et galerie marchande mi 2013
Location ou vente ? 30 boutiques entre 38 et 110 m² à la location
Combien ça coûte ? Entre 2 700 Fcfp et 3 500 F/m² mensuels
Qui contacter ? SAS TEARI : 24 41 47 contact@teari.nc

Cassis-Pont Blanc tranche 1

Où ? À côté de l'hôtel de Province en bordure de RT1
À partir de quand ? Livré en 2009
Location ou vente ? Les deux
Combien ça coûte ? Entre 600 000 et 900 000 Fcfp l'are à la revente. Certains lots sont proposés à la location par les entreprises propriétaires comme la SCI Nabanga qui propose à la location des docks à partir 1 000 Fcfp/m². Certains lots nus disposent aussi de pancartes « à louer ».
Qui contacter ? Les agences immobilières/SCI Nabanga - Tél. : 42 55 37

Cassis-Pont Blanc tranche 2

Où ? À côté de l'Hôtel de province, au Nord de Cassis-Pont Blanc Tranche 1
À partir de quand ? Livraison prévue fin 2013
Location ou vente ? Lots nus à la vente
Combien ça coûte ? Entre 600 000 Fcfp et 800 000 Fcfp l'are
Qui contacter ? Sodéan, le pôle Aménagement et Construction de la Sofinor BP 4206 98 847 Nouméa cedex. Claudine, Tél. : 230 243 E-mail : amenagement@sofinor.nc

Le centre d'affaires de Cassis-Pont Blanc tranche 2

Où ? Cassis-Pont Blanc tranche 2 à côté de la pépinière d'entreprises de la CCI
À partir de quand ? Livraison prévue fin 2014
Location ou vente ? les deux
Combien ça coûte ? Non défini
Qui contacter ? Sodéan, le pôle Aménagement et Construction de la Sofinor BP 4206 98 847 Nouméa cedex. Claudine, Tél. : 230 243 E-mail : amenagement@sofinor.nc
L'info en + : Offre tertiaire qui comprend des bureaux à louer et à vendre + un Business center avec possibilité de louer en fonction de ses besoins des bureaux et salles de réunion entièrement équipés.

Zone artisanale de Baco

Où ? En bordure de la transversale Koné-Tiwaka, en partance de Koné
À partir de quand ?
Livraison prévue en juillet 2012
Location ou vente ? À la location
Combien ça coûte ?
Entre 1 800 et 2 500 Fcfp l'are
Qui contacter ? SAEML VKP : 47 58 04

Pépinière Initiative Nord de la CCI

Où ? Zone Cassis-Pont Blanc
À partir de quand ? Maintenant
Location ou vente ? À la location (des bureaux se libèrent régulièrement)
Combien ça coûte ? 73 500 Fcfp/mois
Qui contacter ? Pépinière Initiative Nord de la CCI Chiara Priscillia au 42 68 42 E-mail : ini@cci.nc

Pouembout

Zone agroalimentaire de Tipenga

Où ? Après le Lycée Agricole de Pouembout
À partir de quand ? Maintenant
Location ou vente ? À la vente
Combien ça coûte ? 550 000 Fcfp l'are
Qui contacter ? SAEML VKP : 47 58 04

Zone artisanale de Pouembout

À partir de quand ? Maintenant
Location ou vente ? À la location
Combien ça coûte ? La SCI Nabanga propose à la location des docks à partir 1 000 Fcfp/m² ainsi que des bureaux
Qui contacter ? SCI Nabanga : 42 55 37

Voh

Vavouto tranche 1

Où ? En bord de RT1, sur la droite avant d'arriver à l'entrée de l'usine de Vavouto
À partir de quand ? Livraison prévue en mai 2012
Location ou vente ? À la vente
Combien ça coûte ? Entre 585 000 et 860 000 Fcfp l'are
Qui contacter ? Promobat : 24 06 10

Vavouto tranche 2

Où ? En bord de RT1, sur la droite avant d'arriver à l'entrée de l'usine de Vavouto
À partir de quand ? Encore à l'étude
Location ou vente ? À la vente
Combien ça coûte ? Non fixé
Qui contacter ? SAEML VKP : 47 58 04

Népoui

Zone d'activités de Népoui

À partir de quand ? Maintenant
Location ou vente ? À la vente
Combien ça coûte ? À partir de 250 000 Fcfp l'are
Qui contacter ? Maximmo : 47 15 10
L'info en + : Zone Industrielle et artisanale 9 lots sont encore disponibles à la vente

Ouégoua

Lotissement artisanal CILIATUS

Où ? À la sortie nord du village
À partir de quand ? Livraison prévue début 2013
Location ou vente ? À la vente
Combien ça coûte ? Environ 100 000 Fcfp l'are (lot viabilisé)
Qui contacter ? Communiqués ultérieurement par voie de presse

Sources : Cellule Koniambo et Sodéan (Sofinor) - Avril 2012
Toutes ces informations sont données à titre indicatif.

La loi sur l'emploi local

Artisan, en tant qu'employeur potentiel, la loi du pays n°2010-9 du 27 juillet 2010 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local, vous concerne. Voici les étapes obligatoires lors de vos recrutements.

Rappel de la loi

La loi vise à gérer et encadrer les conditions d'embauche au profit des citoyens calédoniens.
À conditions de qualifications et de compétences égales, l'employeur est tenu de donner la priorité :

- d'abord au citoyen calédonien (personne de nationalité française qui remplit les conditions pour voter aux élections provinciales de Nouvelle-Calédonie),
- à défaut, à une personne justifiant d'une durée de résidence définie en fonction de l'activité professionnelle (entre 3 et 10 ans suivant les difficultés de recrutement local),
- enfin, à défaut, l'employeur peut procéder à un recrutement sans condition de résidence.

La loi n'interdit en aucun cas à l'employeur d'embaucher l'employé de son choix ; mais il existe des mécanismes de sanctions en cas d'infraction. Elle ne s'applique pas aux CDD de moins de 3 mois et aux salariés temporaires recrutés pour des missions définies d'une durée inférieure à 3 mois.

Le processus de recrutement

Pour être en conformité avec la réglementation, voici les étapes à suivre :

1. **Rédiger l'offre d'emploi** en détaillant avec soin les compétences et qualifications requises et en précisant le code ROME de l'activité. Pour le trouver, consultez le Tableau des Activités Professionnelles (TAP) établi par la loi et disponible sur Internet http://www.dtenc.gouv.nc
2. **Porter l'offre d'emploi à la connaissance du personnel**
3. **Déposer l'offre d'emploi aux services de placement** *(cf. encadré)* et prévoir trois semaines minimum de processus de recrutement
4. **Regarder la durée de résidence du métier**

Les durées de résidences requises sont fixées dans le TAP. Exemples :
• Chef Boucher : au moins 10 ans • Électricien BTP : au moins 10 ans • Soudeur spécialisé : au moins 3 ans • Décoration d'objets d'arts et artisanaux : /

Où déposer l'offre d'emploi ?

Province Sud : SEF
Tél. : 28 01 72 • Courriel : sef@province-sud.nc
Province Nord : Cap Emploi
Tél. : 47 26 65 • Courriel : direction@cap-emploi.nc
Province Îles : EPEFIP
Tél. : 45 10 98 • Courriel : c-juni@epefip.nc

Pour saisir la CPEL

Vous pouvez soit envoyer un courrier électronique, soit un courrier papier
Courrier électronique : cpel.dte@gouv.nc
Courrier postal adressé à l'adresse suivante :
CPEL - Direction du travail et de l'emploi - BP 141 98845 Nouméa Cedex (courrier déposé à l'accueil de la DTE aux heures d'ouverture : 12 rue de Verdun, Nouméa ou Immeuble Henriot - 1er étage, Koné)

Pour toute question concernant l'application des textes :

Vos conseillers CMA à Nouméa, La Foa, Koné, Koumac, Poindimié et Lifou
Direction du travail et de l'emploi :
Courriel : cpel.dte@gouv.nc • Tel. : 27 55 72

NB : Certaines lignes métiers ont un intitulé spécifique représenté par un « / », cela signifie qu'il faut saisir la Commission Paritaire de l'Emploi Local pour connaître les durées de résidence associées

5. **Attester de la réception des candidatures :** en fournissant une attestation à chaque candidat, précisant le nom de l'employeur avec sa signature, le nom du candidat, la date de réception de la candidature
6. **Faire son choix :** d'abord en fonction des qualifications et compétences requises, puis dans l'ordre de priorité (d'abord par citoyenneté, puis par durée de résidence)
7. **Finaliser l'embauche :**

- Faire la déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) à la CAFAT avant l'embauche effective
- Ajuster les contrats de travail (ajouter une clause sur la communication par le salarié de renseignements erronés)
- Informer les services de placement que l'offre est pourvue

En cas de recours : la Commission Paritaire de l'Emploi Local (CPEL)

- La CPEL peut être saisie :
  - Par l'employeur, préalablement à l'embauche d'un salarié, pour faire constater la carence de candidatures répondant aux spécifications de l'offre d'emploi et ainsi se prémunir contre d'éventuelles réclamations futures.
  - Par toute personne ayant fait acte de candidature ou par l'employeur pour contester les conditions d'embauche d'un salarié dans un délai d'un mois après la date d'embauche.

Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de la loi : voir page 38.

Valoriser son engagement environnemental

EnVol est une marque qui signifie « engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement ». La Chambre de métiers et de l'artisanat peut vous accompagner pour l'obtenir. Découvrez pourquoi et comment.

EnVol, qu'est-ce que c'est ?

La démarche consiste, pour l'entreprise, à faire un état des lieux de ses pratiques ayant un impact sur l'environnement, et vérifier le respect des réglementations qui lui sont applicables. Les points forts et les faiblesses en matière de gestion environnementale sont également identifiés. À l'issu de ce diagnostic, l'entreprise se fixe les objectifs qu'elle souhaite atteindre et définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'activité. Ces actions intègrent les contraintes économiques de l'entreprise. Dans cette démarche volontaire, c'est l'entreprise elle-même qui est actrice de ses changements. Si vous souhaitez vous engager, vous bénéficiez d'un accompagnement par le conseiller Santé-Sécurité-Environnement de votre CMA. Vous pouvez également faire appel à un prestataire externe.

Prenez votre EnVol !

L'objectif de cette marque est de valoriser l'engagement en faveur de l'environnement des entreprises, sans qu'elles aient pour autant à s'investir dans des démarches trop contraignantes, et avec un budget réduit. EnVol est une démarche souple qui, tout en restant exigeante, est adaptée à de petites entreprises artisanales, quelle que soit leur activité. Réservée aux PME de moins de 50 salariés et aux TPE, EnVol leur permet d'accéder au premier niveau de performance de la démarche « 1.2.3 Environnement », le niveau 3 correspondant à la certification ISO 14 001.

Une marque nouvelle et attrayante

La démarche Envol a été expérimentée partout en France entre 2009 et 2011 avec l'appui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et des Chambres consulaires. Lors de ces opérations pilotes, 200 entreprises volontaires ont obtenu la marque, dont 13 en Nouvelle-Calédonie, issues des trois provinces. 40 % de ces entreprises ont moins de 10 salariés. Elles témoignent déjà de la valeur ajoutée que leur a apportée cette reconnaissance. Le dispositif est un succès et est aujourd'hui en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire national. Le nombre d'entreprises engagées et la notoriété de la marque progressent rapidement. Faites partie des prochaines entreprises à l'obtenir !

Quels avantages pour l'entreprise ?

Au-delà du respect des réglementations et de l'amélioration des conditions de travail, l'entreprise tire de multiples avantages de la démarche : optimisation des coûts (eau, énergie, ...), mobilisation des équipes autour d'un projet fédérateur, pérennité de l'entreprise et amélioration de sa compétitivité, maîtrise des risques, instauration d'une relation de confiance avec les partenaires, valorisation des valeurs de l'entreprise et de son engagement pour l'environnement, gain de crédibilité.

Comment s'engager dans la démarche ?

Pour plus d'informations sur la démarche, sur la procédure d'attribution de la marque et pour s'engager, contactez Karine Lacroix au 28 23 37
E-mail : karine.lacroix@cma.nc

Consultez aussi : http://www.envol-entreprise.fr

Les Établissements Recevant du Public (ERP)

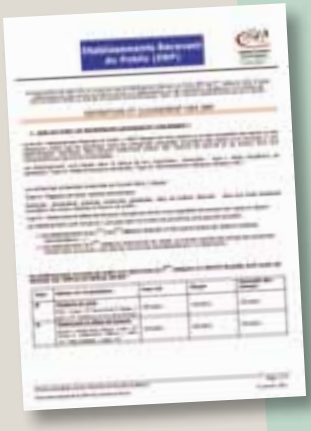

Boulangerie, boucherie-charcuterie, pressing, cordonnier, garagiste, salon de coiffure, fleuriste...
Vous êtes artisan-commerçant, vos locaux sont destinés à recevoir de la clientèle ? Vous êtes donc considéré comme un « Établissement Recevant du Public » (ERP). Votre site doit répondre à certaines normes de sécurité et de secours, et l'accessibilité aux personnes handicapées doit y être assurée.
Il y a plusieurs catégories d'ERP et les mesures de sécurité diffèrent en fonction de la capacité d'accueil. Des dispositions allégées sont prévues pour les établissements dont la capacité d'accueil est inférieure à 20 personnes.
Les mesures réglementaires applicables aux ERP concernent principalement :

- Les installations électriques
- Les moyens d'extinction : au minimum 1 extincteur à eau pulvérisée avec additif de 6 litres pour 300 m² de surface, et formation du personnel à la manipulation d'un extincteur
- Les systèmes d'alarme et les consignes de sécurité
- Les dégagements et accès devant permettre l'évacuation rapide du public et du personnel : la réglementation fixe, pour chaque catégorie d'ERP, le nombre de dégagements nécessaires, la largeur des portes, le type d'ouverture
- L'accessibilité de tous les services proposés aux personnes handicapés (y compris parking)
- Les vérifications périodiques des machines et équipements

Les dispositions réglementaires sont applicables à tous les établissements ou locaux à construire (y compris ceux n'étant pas soumis à permis de construire), aux aménagements à effectuer dans les locaux existants, aux modifications à apporter aux exploitations déjà autorisées, aux réouvertures d'établissement après 10 mois de fermeture.
Même pour les petits établissements, il est fortement conseillé de prendre contact avec votre mairie avant l'ouverture de votre activité ou lors de travaux, soumis ou non à permis de construire, afin de s'assurer des autorisations et démarches nécessaires.

Pour en savoir plus : Fiche ERP téléchargeable sur le site www.cma.nc
Contact Chambre de métiers et de l'artisanat : Karine Lacroix, Tél. : 28 23 37
E-mail : karine.lacroix@cma.nc - Contact DITTT

Je suis artisan charpentier, je souhaiterai me regrouper avec des artisans d'autres corps de métier pour répondre à un appel d'offre. Existe-t-il une forme juridique qui nous permette cela ?

En effet, le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) permet l'association d'entreprises pour réaliser certaines actions qu'elles ne pourraient réaliser séparément. Comme par exemple, répondre à un appel d'offre spécifique. Son objet doit être le prolongement de l'activité de ses membres et avoir une vocation économique.
Les associés, toute personne physique ou morale, doivent être au minimum au nombre de deux. Chacun des membres du GIE doit avoir une activité économique indépendante, le GIE ne pouvant se substituer à cette activité et n'existant que pour la faciliter ou la développer.
Pour ce qui est de la prise de décision, ce sont un ou plusieurs administrateurs (personnes physiques) qui sont nommés par l'assemblée des membres du Groupement. L'administrateur prend les décisions courantes, mais elles peuvent être soumises à l'agrément préalable des membres du GIE.
Au niveau de la responsabilité des membres du GIE, elle est indéfinie et solidaire. De plus, les administrateurs sont responsables des fautes de gestion sur leurs biens personnels.
Plus d'informations : Service de Développement Économique – Tél 28 29 37

Quels sont les risques encourus si l'on ne respecte pas, lors du recrutement d'un salarié, les critères de sélection relatifs à la loi sur l'emploi local ?

Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de la loi sur l'emploi local. En effet, les employeurs qui enfreignent la loi encourent 2 types de sanctions :
- Une amende administrative égale à 400 fois le SMG horaire (multipliée par 2 en cas de récidive ou d'infraction continuée dans les 3 ans).
- Une indemnité égale à 6 mois de salaire, versée au salarié, si la rupture intervient au-delà de la période de mise en demeure (3 semaines). Aucune indemnité n'est due au salarié si ce dernier a fait une fausse déclaration.

Pour plus d'informations contacter votre CMA au 28 23 37 ou la Direction du Travail et de l'Emploi au 27 55 72

Textes : Nelly Jutteau

David Gallix,
Carrossier-Peintre automobile

L'esthète de l'automobile

Depuis 12 ans, David Gallix est carrossier-peintre à Koné. Un métier de haute précision, où la concurrence se fait encore rare en brousse.

David a installé sa carrosserie, Tôlerie Express, dans le garage Sodogeme qui lui loue une partie de l'atelier. Ses clients sont des particuliers, automobilistes ou motards, et *« beaucoup d'assurances qui missionnent un expert avant d'engager des réparations »*.
« La carrosserie, cela reste un coût, reconnaît David. *J'ai surtout des voitures neuves accidentées. Car dès que les véhicules prennent un peu d'âge, les gens font moins réparer »*.

Depuis trois ans, David a de plus en plus de travail. *« Il y a toujours eu du boulot. Mais avec la construction de l'usine cela s'est intensifié. Les clients prennent leur mal en patience, il faut compter un mois d'attente au moins. On voudrait embaucher mais on ne trouve pas de main d'œuvre formée (...) Les carrossiers-peintres ça ne court pas les rues, et si l'on fait bien notre boulot les gens reviennent. »*

David aime ce métier qu'il a choisi.
« Une fois le devis accepté par le client, je commande les pièces avec des délais de livraisons plus ou moins longs. Ensuite, je démonte les plastiques, les tôles et je redresse ce qu'il y a à redresser avant de repeindre ».
Depuis quelques années, l'artisan s'est converti à la peinture à l'eau. *« Je suis le seul carrossier en brousse à en utiliser. Cela évite les solvants, c'est moins nocif pour moi et pour l'environnement »*.
De même pour le vernis, *« moins polluant que les produits standards »*.

Le carrossier fait aussi toutes ses teintes lui-même. *« Avec l'aide d'un logiciel et d'une balance je fais mes mélanges, j'ai toute la colorimétrie. J'y gagne en volume de peinture et j'évite de faire monter trop de pots de peinture de Nouméa. »* Mais c'est surtout une question de qualité qui a motivé l'artisan, *« il existe plein de rouges différents. En faisant mes teintes moi-même, je suis sûr qu'il n'y aura aucune différence de couleur »*. Car la plus grande satisfaction de David est de *« rendre une voiture impeccable à son propriétaire. Que tout soit bien ajusté, bien repeint, que la personne soit bluffée ! »*.

PARCOURS

Plus jeune, David Gallix réparait déjà ses vélos et ses mobylettes, *« j'ai toujours aimé ça »*. Après sa 3e, il entre au lycée professionnel de Bourgoin-Jallieu en Isère, où il obtient un BEP carrosserie qu'il complète avec un CAP de peinture carrosserie en un an et en alternance. Après sa formation, il part faire son service militaire en Polynésie. À son retour, il travaille 3 ans dans une concession Ford, avant de s'installer à Koné. *« J'ai toujours travaillé en brousse. J'ai commencé comme travailleur indépendant pour plusieurs garages. Puis, je me suis associé avec quelqu'un, on travaillait en sous-traitance pour des ateliers mécaniques et pour des particuliers »*. Depuis 2004, il exerce pour son propre compte. *« L'antenne de la CMA à Koné m'a toujours accompagnée . Ma femme utilise le logiciel Eurêka pour faire la comptabilité de l'entreprise »*.

Tôlerie Express, Tél. : 76 16 28

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lecteurs et lectrices d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Cette rubrique est indépendante de toute publicité, le comité de rédaction se réserve le choix des publications.

Textes : Nelly Jutteau

Lionel Tiavouane, *chef d'entreprise électricité et terrassement*

PARCOURS

Lionel Tiavouane suit sa scolarité au collège de Pouébo puis de Païta. *« Je n'avais pas d'assez bons résultats pour continuer en filière générale, je me suis orienté dans la branche technique un peu par défaut »*, reconnaît Lionel qui aurait bien voulu faire carrière dans le secteur minier, *« en géologie, pour aller sur le terrain faire des analyses de minerai »*. Il se forme à l'électricité au lycée professionnel Champagnat de Païta, où il décroche un CAP. *« Je voulais poursuivre en Bac pro mais avec les évènements tout a été perturbé »*. Très engagé, il retourne à Pouébo où il devient animateur dans une école populaire Kanak avant de s'intéresser au développement économique en créant un GIE en tribu. Il y exerce son métier d'électricien et acquiert aussi des compétences dans la conduite de travaux et la gestion. En 1996, il se lance à son compte avec le soutien de la Chambre de métiers et de l'artisanat. *« Je suis toujours militant mais j'ai assez donné de mon temps »*, considère-t-il, satisfait de constater le fruit de son engagement, *« tout cela a contribué à ce que l'on travaille tous ensemble pour faire avancer les choses »*.

Entrepreneur militant

Électricien de métier, Lionel Tiavouane a élargi son activité au terrassement. À la tête d'une entreprise employant neuf personnes, il travaille pour le compte de collectivités et d'entreprises sur la côte Est.

Originaire de la tribu de Saint-Gabriel à Pouébo, Lionel Tiavouane débute sa carrière dans le bâtiment et les travaux publics à travers le Groupement d'Intérêt Économique de sa commune. *« Nous faisions l'électricité, le terrassement, les VRD pour la mairie, la province Nord et les particuliers »*. Quelques années plus tard, il quitte le GIE pour se mettre à son compte, d'abord comme électricien puis comme terrassier, fort de l'expérience acquise à travers le groupement. *« À Pouébo, on ne peut pas se contenter de faire seulement de l'électricité, j'ai été obligé de me diversifier. En 2001, j'ai acheté quelques engins. Soukaïna Pesce de l'antenne CMA de Koné et Patrick Leblais de l'antenne de Poindimié m'ont toujours accompagné. Aujourd'hui encore, ils me conseillent, notamment à travers le CEGESMET »*, le centre de gestion de Koné en charge de la comptabilité de l'entreprise. Lionel Tiavouane se positionne dès le début auprès de KNS pour du terrassement, *« mais c'était chasse gardée,* affirme le chef d'entreprise, *les gros contrats étaient reservés aux entreprises de la zone VKP »*. L'entreprise développe alors son activité à l'Est, *« nous réalisons des installations électriques, les rénovons ou intervenons en dépannage pour la mairie de Pouébo, la province Nord, l'hôtel Koulnoué à Hienghène et en sous-traitance pour quelques grosses entreprises nouméennes »*. Membre de la fédération des entreprises de la côte Est, l'entreprise se constitue en groupement pour les plus gros marchés. Son récent contrat avec TEASOA, opérateur d'habitat social lui permet de consolider l'emploi de ses neuf salariés et *« permettra peut-être, d'en créer de nouveaux »*.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lecteurs et lectrices d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Cette rubrique est indépendante de toute publicité, le comité de rédaction se réserve le choix des publications.

La vie chère : notre combat. Votre pouvoir d'achat : notre priorité.

Depuis un an, le gouvernement AGIT

fiscalité

Une fiscalité plus juste qui profite aux Calédoniens.

- Simplification et transparence de la fiscalité : 5 taxes disparaissent (TSS, TBI, TFA, TP, THN) remplacées par la seule TGA.

- Modification de la structure des prix grâce à la TGA, impossibilité de marger sur des taxes.
- Réforme des protections de marché dans l'intérêt des consommateurs.

en cours

- Mise en œuvre de contrats de performances visant à protéger l'industrie locale tout en garantissant un retour pour les consommateurs, les employés et la collectivité.
- Instauration au 1er janvier 2013 d'une taxe nickel (à l'exportation ou à l'extraction qui viendra alimenter un Fonds pour les générations futures).
- Création d'un livret d'épargne calédonien.
- Taxe sur les plus values-mobilières.
- Taxe sur les plus values-immobilières.
- Réforme de la fiscalité directe mise en œuvre au 1er janvier 2013 (rééquilibrer la pression fiscale entre les revenus du travail et les revenus du capital, baisser la pression fiscale sur les classes moyennes).

transport

- Dispositif « solidarité transport » billet à 10 000 cfp pour les Iles Loyauté et 7 000 cfp pour l'Ile des Pins pour les titulaires de l'aide médicale gratuite (huit allers-retours par an / dispositifs provinciaux).
- Dispositif « Continuité Pays » financé par le gouvernement, huit billets allers-retours à 11 500 cfp pour les résidents des Iles Loyauté + 8 000 cfp pour les résidents de l'Ile des Pins.
- Affectation d'une partie des recettes fiscales issues des produits pétroliers aux syndicats de transport routier.

en cours

- Schéma de mobilité et de transport.
- Dispositif «continuité pays» pour le transport maritime.
- Mise en place d'un titre de transport universel.

économie

1 meilleur contrôle

- Renforcement des moyens de contrôle (10 postes à la Direction des Services Fiscaux et 10 postes à la Direction des Affaires Economiques).
- Fuite des capitaux : renforcement du contrôle des remontées des frais de siège (loi du 28 décembre 2011).

+ de concurrence et + de transparence

- Réforme de la commission d'urbanisme commercial, donnant la possibilité à toute enseigne de la grande distribution de s'installer en Nouvelle-Calédonie.
- Mission de l'Autorité de la Concurrence en Nouvelle-Calédonie en avril 2012 (rapport juillet 2012).
- Création d'un Observatoire des Prix et des Marges à la Direction des Affaires Economiques.

+ de diversification

- Vote le 5 mars 2012 d'un dispositif permettant un développement volontariste des énergies renouvelables en Nouvelle-Calédonie.
- Plan de développement de la sylviculture en Nouvelle-Calédonie.
- Création d'un Fonds de garantie sur terres coutumières afin de favoriser des initiatives privées dans les zones autrefois exclues du développement économique.

en cours

- Transparence : conseil du dialogue économique

consommation courante

- Jusqu'à 30% de baisse de taxes (suppression des doubles protections de marché).

en cours

- 1000 produits et services réglementés dans le cadre de l'introduction de la TGA (400 fin mai 2012).
- Mise en place d'un dispositif de « tickets repas ».

justice sociale

+ de justice, + de revenus

- Instauration d'un minimum vieillesse à 85 000 cfp.
- Instauration d'un minimum retraite à 90 000 cfp + 1000 cfp par année cotisée.
- Revalorisation de 5 % du SMG à 150 000 cfp et du SMAG à 127 500 cfp.
- Revalorisation des salaires jusqu'à 1,5 SMG.
- Suivi des négociations collectives dans les branches pour l'application de l'accord interprofessionnel sur les bas salaires.
- Action prioritaire pour la Négociation Annuelle Obligatoire dans les entreprises (recensement des entreprises assujetties et interventions systématiques dans les entreprises qui n'ont pas rempli leurs obligations).
- La politique des revenus est articulée sur une politique de l'emploi qui permet à des personnes ne disposant d'aucun revenu d'accéder à un emploi et à un salaire.
- Sauvegarde du RUAMM par l'augmentation des cotisations des plus hauts revenus, une baisse des prix des médicaments et un plan de maitrise des dépenses de santé.
- Réforme de la formation professionnelle : prise en compte prioritaire des jeunes adultes sans qualification.

en cours

- Le gouvernement intervient pour que les partenaires sociaux produisent consensuellement une réforme sur l'intéressement et la participation.
- Aide aux familles avec la création d'une allocation de frais de garde pour les enfants en crèche (de 10 000 à 40 000 cfp / mois).

logement

- Gel des loyers pour un an.
- Aide à l'accession à la propriété pour les classes moyennes (dispositif Province Sud)
- Suppression des droits d'enregistrement pour les primo-accédants.
- Création d'un fonds de garantie sur terres coutumières visant à augmenter l'offre de terrains et donc de baisser les prix.
- Dispositif ZODEP (Zone de développement prioritaire) visant le rééquilibrage des zones de construction.

en cours

- Adaptation et extension de la loi métropolitaine sur la protection du locataire et du propriétaire.
- Mise en place d'un « médiateur logement ».

énergie

- Tarif maximal appliqué à la SLN dans le cadre des négociations sur la production du barrage de Yaté, plus 3,5 milliards cfp pour ENERCAL.
- Délibération votée le 5 mars 2012, permettant d'établir une nouvelle grille tarifaire visant à mieux répartir la rémunération entre la production, le transport et la distribution.
- Tarification sociale au 1er janvier 2013.
- 40 millions pour un dispositif d'aide à l'acquisition de chauffe-eau solaires.
- 30 millions pour un dispositif d'aide à l'acquisition d'équipements de basse consommation (chèque vert venant rembourser les taxes).

évolution du prix du litre d'essence

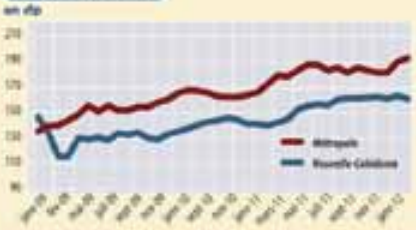

www.gouv.nc

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

BOURSE DES ENTREPRISES

Pour tout complément d'information, contactez **Mr Kévin WENGER**, Services de Développement Économique
Tél. : 28 23 37 · kevin.wenger@cma.nc
Consultez aussi la bourse des entreprises à vendre sur www.cma.nc, dès la page d'accueil rubrique « Vente d'entreprises ».

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA

Snack
SARL – Local opérationnel, équipement et matériel récents – Parking client considérable – Zone de chalandise attractive - Chiffre d'affaires à développer Pas d'investissements à prévoir – Date de création > 2010 Rayonnement > Nouméa – **Prix : 10 U négociable**

Fleuriste
SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante – Personne créative et rigoureuse recherchée
Date de création > 1984 – Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa
Prix : 18 U négociable

Coiffure URGENT – Cause santé
Vente du fonds artisanal, Local de 90 m² – Clientèle liée au concept mis en place – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations et vente de produits, aménagement du local), bonne rentabilité, opérationnel – Date de création > 2005 – Rayonnement > Nouméa – Ducos – **Prix : 15 U**

Esthétique
SARL (Associée unique) – Vente des parts sociales – Local bien situé en centre-ville et aménagé (partie accueil et onglerie, 2 cabines et zone de stockage) Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, aucun nouvel investissement à prévoir dans l'immédiat – Potentiel de diversification de l'activité (soins du corps) et d'aménagement du local – Accompagnement du repreneur par la vendeuse – Date de création > 1996 – Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa – **Prix : 12 U**

Coiffure mixte
Vente des parts sociales – Local bien situé, proximité plage, hôtels et commerces – 4 fauteuils, 3 bacs et 4 coiffages, matériel opérationnel Représentant de grandes marques – Potentiel de développement (deux personnes, diversification de l'activité : lissage, extensions et onglerie) et d'aménagement – Repreneur jeune et expérimenté recherché – Date de création > 2005 – Rayonnement > Nouméa – **Prix : 11 U**

Coiffure mixte
SARL – Salon de coiffure très bien situé, ayant « pignon sur rue » – Local de 44 m², rénové en 2009 – Clientèle habituelle et fidèle (depuis 15 ans) Potentiel de 3 coiffeurs – Possibilité pour le repreneur de location de fauteuils – Chiffre d'affaires à développer – Date de création > 1975 Rayonnement > Nouméa – **Prix : 11 U négociable**

Coiffure mixte
SARL (Associée unique) – Salon aménagé – Clientèle très fidélisée, importance donnée à l'accueil – Représentation de plusieurs grandes marques – Potentiel de développement de l'activité (avec 2 salariés en coiffure, extension des jours et horaires d'ouverture)
Date de création > 1990 – Rayonnement > Nouméa – Province Sud
Prix : 10 U

Coiffure hommes
EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité –Très bonne rentabilité Date de création > 1997 – Rayonnement > Nouméa
Prix : 7 U (Notaire offert)

Construction métallique
EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD) – Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011 – Date de création > 1970 – Rayonnement > Provinces Sud & Nord
Prix : 35 U

Services à la personne
Activité de petites réparations, d'entretien d'espaces verts et de peinture, à fort potentiel (diversification de l'activité : bricolage et nettoyage), disposant de tout le matériel nécessaire et opérationnel, Site Internet créé pour la promotion de l'activité – Profil recherché : polyvalent, manuel, sérieux et de confiance Date de création > 2009 – Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa
Prix : 1,8 U

Peinture en bâtiment et revêtement sols et murs
SARL – Vente des parts sociales – 6 salariés, matériel industriel opérationnel, potentiel de développement de l'activité (placo, peinture et gros chantiers) et d'aménagement du local – Accompagnement du repreneur par le vendeur (2-3 mois) – Professionnel dans le métier recherché – Date de création > 2005 Rayonnement > Nouméa – Provinces Sud Nord & Îles Loyauté – **Prix : 22 U**

PAÏTA

Fabrication de samoussas, nems, menus comestibles
SEP, entreprises familiales, employée professionnelle et de confiance, contrats signés avec de grandes enseignes, clientèle fidèle et régulière mensuelle, fort potentiel de développement (demande supérieure à l'offre, clientèle de brousse et des îles, embauche d'un commercial), location du local – Date de création > 1994 – Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa – **Prix : 38 U**

KONÉ

Esthétique
Institut de beauté d'une surface de 81 m², avec WC, douche, 3 cabines de 9, 14 et 16 m², espace onglerie, vente et accueil – Matériel performant (cellu M6, ALICE, shin master...) et petit outillage nécessaire à l'activité (onglerie, épilation et soins) – Local parfaitement meublé – Potentiel d'aménagement du local et de développement de l'activité (coiffure)
Date de création > 2007 – Rayonnement > Province Nord
Prix : 27 U (Stock compris) négociable

KOUMAC

Menuiserie bâtiment
EI – Local aménagé, situé en zone artisanale – Matériel entretenu – Clientèle de proximité – Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Location du local (220 000 F.CFP par mois) ou possibilité de vente globale local + habitation + fonds artisanal (50 millions de F.CFP) – Date de création > 1968 Rayonnement > Koumac & Province Nord – **Prix : 7,5 U**

ZONES LIBRE-SERVICE DE 6H30 À 20H

Dans chaque agence, la Banque de Nouvelle Calédonie met gratuitement à votre disposition un espace dédié pour vos opérations courantes : distributeur de billets, zone de dépôt d'espèces, de chèques et de virements. **Ouvertes de 6h30 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 18h00 le samedi,** les zones libre-service vous font gagner du temps.

Parce qu'aujourd'hui, nos modes de vie changent, la Banque de Nouvelle Calédonie s'adapte à vos besoins et vous propose des horaires élargis.

C'est notre façon de voir la banque…**La banque en mieux.**

BNCline 257 400

contact@bnc.nc

Banque de Nouvelle Calédonie

La banque, en mieux.

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE, société anonyme au capital de 7.168.626.000 F.CFP. Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch BP L3 - 98849 Nouméa cedex - Nouvelle-Calédonie. RCS Nouméa 74 b 047 688 - Ridet 047688001- Intermédiaire en assurances - Assurance professionnelle et garantie financière conformes aux articles R 514-15 et R 530- 11 du code des assurances. Tél : (687) 25 74 00 - Fax : (687) 27 41 47 – Courriel : contact@bnc.nc – Document non contractuel - Mai 2012.

L'EMPLOI EN DIRECT

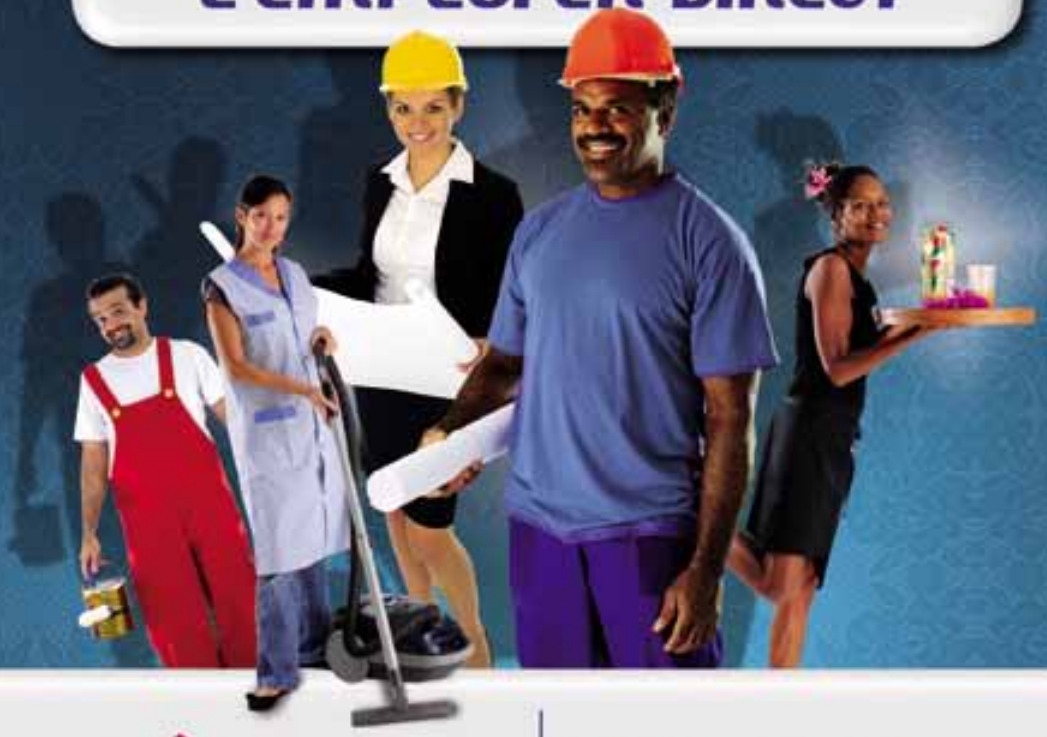

PÔLE EMPLOYEUR

270 400

Le Pôle Employeur du service emploi de la province Sud met 3 conseillers à votre disposition pour recueillir vos offres d'emploi et vous aider à sélectionner les meilleurs candidats.

Pour déposer votre offre d'emploi rapidement et efficacement, appelez votre conseiller Pôle Employeur au 270 400 (ligne directe).

Le Pôle Employeur du service emploi :
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H30 À 11H30 ET DE 12H15 À 16H.

GUICHET EMBAUCHE EXPRESS

232 867

Lorsqu'un employeur a un besoin urgent de manœuvres ou d'ouvriers peu qualifiés du BTP pour une période courte (moins de 15 jours), le Guichet Embauche Express recueille son offre d'emploi et lui sélectionne des candidats disponibles le matin même.

Les candidats qui seront proposés sont en tenue de travail et prêts à commencer leur journée.

Le Guichet Embauche Express :
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 6H À 7H30.

province-sud.nc

La province Sud agit pour vous

PROVINCE SUD